

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 23 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 mars 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Guy GUEPY (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Vaea FROGIER)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Raphael TOFIL)
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

Mme Marguerite FILIMOHAAU
 M. Paul AUSU
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	32

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

Mme Ivy POIA est désignée secrétaire de séance.

Votes contre :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickaël LELONG et M. Frédéric PARENT.

Liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » : M. Petelo SAO.

Abstentions :

Groupe « Le Mont-Dore, notre Ville vers une nation arc-en-ciel » : M. Jean-Irénée BOANO et M. Romuald PIDJOT.

APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL
DE L'EXERCICE 2023

CONTRÔLE DE LEGALITE

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 mars 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 139/22/XII du 15/12/2022 approuvant les centimes additionnels pour l'exercice 2023,

Vu la délibération 140/22/XII du 15/12/2022 autorisant le versement des subventions de fonctionnement à la Caisse des Écoles et au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023,

Vu la délibération 141/22/XII du 15/12/2022 autorisant le versement de la subvention d'équipement à la SECAL pour l'année 2023,

Vu la délibération 142/22/XII du 15/12/2022 autorisant le versement de la subvention de fonctionnement au SMTU pour l'année 2023,

Vu la délibération 143/22/XII du 15/12/2022 autorisant le versement des subventions de fonctionnement et d'investissement au GIE SERAIL pour l'année 2023,

Vu la délibération 146/22/XII du 15/12/2022 fixant le tarif des divers droits municipaux, redevances et taxes pour l'année 2023,

Vu la note explicative de synthèse n° 08/2023 du 17 mars 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 08 mars 2023, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le budget primitif principal de la ville du Mont-Dore pour l'exercice 2023, tel que présenté dans le document joint en annexe, est adopté et arrêté par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2023
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	91 041 029
73	Impôts et taxes	936 052 000
74	Dotations et participations	2 411 962 765
75	Autres produits de gestion courante	211 842 701
76	Produits financiers	2 500 000
77	Produits exceptionnels	4 000 000
78	Reprises sur amortissements et provisions	40 000 000
	Total	3 698 422 897

Section de fonctionnement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2023
011	Charges à caractères général	927 711 832
012	Charges de personnel	1 763 492 000
014	Atténuation de produits	42 309 644
022	Dépenses imprévues	8 650 792
023	Virement à la section d'investissement	137 933 176
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 000 000
65	Autres charges de gestion courante	484 826 000
66	Charges financières	69 900 000
67	Charges exceptionnelles	33 599 453
	Total	3 698 422 897

Section d'investissement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2023
001	Excédent d'investissement reporté	12 362 940
021	Virement de la section de fonctionnement	137 933 176
024	Produits des cessions	128 540 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 000 000
10	Dotations, fonds divers et réserves (Excédents de fonctionnement capitalisés)	168 960 112
13	Subventions d'investissement	147 230 792
16	Emprunts et dettes assimilées	355 892 410
27	Autres immobilisations financières	12 390 000
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	63 778 611
	Restes à réaliser	235 350 974
	Total	1 492 439 015

Section d'investissement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2023
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402
16	Remboursement d'emprunt	430 000 000
20	Immobilisations incorporelles	11 000 000
204	Subventions d'équipement versées	71 600 000
	I - Total des opérations non-individualisées	513 624 402
0100	ACQUISITIONS FONCIERES	1 925 000
0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	10 972 000
0300	AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	12 000 000
0400	AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	10 300 000
0500	MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	5 700 000
0600	RETELEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	40 000 000
0700	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	5 000 000
0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	20 020 000
0900	INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	18 237 990
1000	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	21 630 000
10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	45 000 000
1100	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	21 550 000
1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	30 500 000
12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	5 000 000
13020	AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	5 000 000
13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	12 000 000
13321	RENOVATION IOH (AP 8021)	7 000 000
13421	AMENAGEMENTS ILOT BAILLY	7 000 000
13521	BASSIN LUDIQUE PISCINE	8 000 000
13621	CANIPARC	4 500 000
13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	30 000 000
1400	AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	2 000 000
14122	AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	11 000 000
1600	AMENAGEMENTS DES CIMETIERES	680 000
1700	AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	8 000 000
1800	COMMUNICATION	2 220 000
2100	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	7 000 000
2200	ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	192 791 392
8513	VIDEO PROTECTION (AP 2113)	42 000 000
	II - Total des opérations individualisées	587 026 382
	Restes à réaliser (RAR)	391 788 231
	Total (I + II + RAR)	1 492 439 015

Article 2 : L'état détaillé des restes à réaliser 2022 visé par le comptable est annexé à la présente délibération, ils sont reportés comme suit :

- 391 788 231 FCFP en dépenses d'investissement,
- 235 350 974 FCFP en recettes d'investissement.

Article 3 : Est autorisée la transformation des postes listés ci-dessous :

- un poste de catégorie C relevant de la filière administrative en poste de gestionnaire comptable de catégorie C, au service des finances
- un poste de catégorie D du statut des agents contractuels de droit publics, en poste de technicien adjoint, de catégorie C, de la filière technique, au service hygiène et santé publiques, de la direction de la sécurité
- un poste de catégorie C relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste de technicien adjoint de catégorie C, de la filière technique, au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention
- un poste de catégorie A relevant de la filière administrative, en poste de coordinateur des événements et fêtes, de catégorie B, de la filière administrative, au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention

- un poste de catégorie C relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste d'animateur socioéducatif, de catégorie B, de la filière culture, jeunesse et sports, au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention
- un poste de catégorie C relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste de responsable des structures de proximité, de catégorie B, de la filière socioéducatif au service prévention de la direction des services d'animation et de prévention
- un poste de catégorie C relevant du statut des agents contractuels de droit publics en poste de responsable de la maison des associations, de catégorie B, de la filière administrative, au service administratif de la direction des services d'animation et de prévention
- un poste de catégorie C relevant du statut des agents contractuels de droit publics en poste de planificateur, de catégorie C, de la filière technique, au service administratif de la direction des services d'animation et de prévention
- un poste de catégorie B relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste d'éducateur sportif, de catégorie B, de la filière socioéducatif au service prévention de la direction des services d'animation et de prévention
- un poste de catégorie C relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste d'éducateur sportif, de catégorie B, de la filière socioéducatif au service des sports de la direction des services d'animation et de prévention
- un poste de catégorie B relevant de la filière patrimoine et bibliothèque, en poste d'animateur socioéducatif de catégorie B, de la filière socioéducatif au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention
- un poste de catégorie B relevant de la filière administrative, en poste de responsable bibliothèque et médiathèque, de catégorie B, au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention
- un poste de catégorie C relevant du statut des agents contractuels de droit publics, en poste de technicien adjoint de catégorie C, de la filière technique, au service infrastructures de direction des services techniques et de proximité

Article 4 : Est autorisé le versement des charges réelles du chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour l'année 2023 à la somme de 33 599 453 FCFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2023
6714	Bourses et prix	775 000
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 000 000
673	Titres annulés	25 834 453
6748	Autres subventions exceptionnelles	4 990 000
Total du chapitre 67		33 599 453

Article 5 : Est autorisé le versement des subventions de fonctionnement chapitre 657 « subventions de fonctionnement » pour la somme de 437 270 000 FCFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2023
65733	Subventions de fonctionnement versées à la province Sud	17 250 000
6573581	Subventions de fonctionnement versées au SIGN	28 140 000
6573582	Subventions de fonctionnement versées au SMTU	60 000 000
657361	Subventions de fonctionnement versées à la caisse des écoles	140 000 000
657362	Subventions de fonctionnement versées au CCAS	121 500 000
65738	Subventions de fonctionnement versées au GIE SERAIL	2 400 000
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	67 980 000
Total 657 - Subventions de fonctionnement		437 270 000

Article 6 : Est autorisé le versement des subventions d'équipement aux établissements chapitre 204 « subventions d'équipement versées » pour la somme de 71 600 000 FCFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2023
20418	Subventions d'équipement versées à la SECAL	65 000 000
20418	Subventions d'équipement versées au GIE SERAIL	1 600 000
20422	Subventions d'équipement aux associations	5 000 000
Total du chapitre 204		71 600 000

Article 7 : Est autorisée la reprise de provisions chapitre 78 « Reprises de provisions » pour la somme de 40 000 000 FCFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2023
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de gestion	10 000 000
7817	Reprises sur prov. pour dépréciation des actifs circulants	30 000 000
Total du chapitre 78		40 000 000

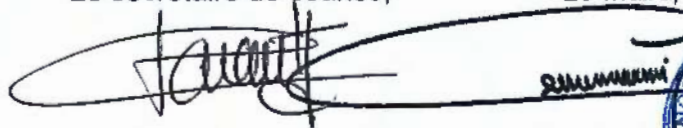
Article 8 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr


Article 9 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.


**Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 27 MAR. 2023
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 29 MAR. 2023
est exécutoire de plein droit**

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 MARS 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le secrétaire de séance, Le Maire,


Ivy POIA


Eddie LECOUREUX



Pour ampliation
Le Chef Adjoint
du Service des Affaires Générales

Lindsay TEPAVA

**Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie**

27 MAR. 2023

CONTRÔLE DE LEGALITE

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

09/01/2023		État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement				1 / 4
Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR	
DEPENSES		1 677 010 928	1 046 001 790	391 788 231	391 788 231	
INVESTISSEMENT		1 677 010 928	1 046 001 790	391 788 231	391 788 231	
Op. OPFI	Opération financière	553 288 369	426 499 073	1 616 226	1 616 226	
Art. 001	Déficit d'investissement reporté	123 132 369				
Art. 1641	Emprunts en euros	430 000 000	426 343 073	1 616 226	1 616 226	
Art. 261	Titres de participation	156 000	156 000			
Op. OPNI	Opération non individualisée	55 445 332	44 676 847	2 355 850	2 355 850	
Art. 13932	FIP équipement	1 024 402	1 024 402			
Art. 202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à l	2 000 000				
Art. 2031	Frais d'études	4 273 840	1 219 708	2 355 850	2 355 850	
Art. 20415111	SIGN	6 530 000	3 114 292			
Art. 20415131	SMTU	9 666 090	7 718 445			
Art. 204181	Biens mobiliers, matériel et études	31 600 000	31 600 000			
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	351 000				
Op. 0100	ACQUISITIONS FONCIERES	1 925 000				
Art. 2111	Terrains nus	1 925 000				
Op. 0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	24 762 657	15 335 224	9 414 616	9 414 616	
Art. 21568	Autre matériel et outillage d'incendie et défense	15 297 000	7 703 748	7 584 703	7 584 703	
Art. 2158	Autres installations, matér. et outill. techniques	1 510 596	1 508 674			
Art. 2184	Mobilier	3 860 077	2 739 328	1 120 749	1 120 749	
Art. 2185	Cheptel	600 000	600 000			
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	3 494 984	2 783 474	709 164	709 164	
Op. 0300	AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	43 011 704	26 176 778	13 762 690	13 762 690	
Art. 2031	Frais d'études	3 456 650	1 411 600	2 045 050	2 045 050	
Art. 2135	Installations générales, agencis, aménagts constru	6 105 792	5 695 943	408 100	408 100	
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	1 887 719		1 800 000	1 800 000	
Art. 2312	Terrains	14 987 255	6 127 227	6 056 116	6 056 116	
Art. 2313	Constructions	337 856	159 000			
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	16 236 432	12 763 008	3 453 424	3 453 424	
Op. 0400	AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4016)	23 769 031	17 584 437	5 309 789	5 309 789	
Art. 2135	Installations générales, agencis, aménagts constru	2 559 620	2 139 523	190 800	190 800	
Art. 2312	Terrains	520 480	520 480			
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 688 951	14 924 454	5 118 989	5 118 989	
Op. 0500	MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	27 002 200	4 785 800	21 997 199	21 997 199	
Art. 21568	Autre matériel et outillage d'incendie et défense	19 642 000		19 642 000	19 642 000	
Art. 2182	Matériel de transport	7 360 200	4 785 800	2 355 199	2 355 199	
Op. 0600	REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	168 871 927	129 922 738	38 851 782	38 851 782	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	168 871 927	129 922 738	38 851 782	38 851 782	
Op. 0700	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	10 953 993	1 539 645	7 835 858	7 835 858	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 953 993	1 539 645	7 835 858	7 835 858	
Op. 0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	52 242 855	29 010 480	17 276 756	17 276 756	
Art. 2031	Frais d'études	3 002 917	2 095 437	907 480	907 480	

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 MAR. 2023

CONTROLE DE LEGALITE

09/01/2023	État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement	2 / 4
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
Art 21311	Hôtel de ville	16 052 308	1 745 333	8 876 326	8 870 326
Art 2135	Installations générales, agencis, aménagis constru	31 944 950	23 927 030	7 492 950	7 492 950
Art 2313	Constructions	1 242 680	1 242 680		
Op. 0900	INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	29 238 859	12 501 511	16 015 524	16 015 524
Art 2051	Concessions et droits similaires	14 148 885	3 395 576	10 439 378	10 439 378
Art. 2183	Matériel de bureau et informatique	14 989 974	9 058 590	5 576 146	5 576 146
Art 2313	Constructions	100 000	47 345		
Op. 1000	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	33 305 251	20 057 953	12 299 201	12 299 201
Art. 2031	Frais d'études	3 385 730	1 135 880	2 249 850	2 249 850
Art. 2135	Installations générales, agencis, aménagis constru	22 317 271	12 019 994	9 896 287	9 896 287
Art 2183	Matériel de bureau et informatique	37 000	23 691		
Art. 2184	Mobilier	2 593 000	2 536 596		
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	320 040	315 129		
Art. 2313	Constructions	4 652 210	4 026 463	153 064	153 064
Op. 10116	AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES	11 496 475	11 019 738	159 000	159 000
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	11 496 475	11 019 738	159 000	159 000
Op. 10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	65 681 023	46 294 949	4 336 788	4 336 788
Art. 2031	Frais d'études	2 305 600	127 200	1 871 000	1 871 000
Art. 2135	Installations générales, agencis, aménagis constru	20 522 006	12 399 522	2 045 800	2 045 800
Art. 2183	Matériel de bureau et informatique	1 274 440	1 209 340	65 100	65 100
Art. 2313	Constructions	8 661 618	7 694 096		
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	32 917 359	24 864 791	354 888	354 888
Op. 1100	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	39 643 281	21 612 768	7 190 373	7 190 373
Art. 2031	Frais d'études	1 552 110	1 278 922	273 188	273 188
Art. 2135	Installations générales, agencis, aménagis constru	20 781 043	10 046 848	6 011 945	6 011 945
Art. 2161	Oeuvres et objets d'art	340 000	340 000		
Art 2188	Autres immobilisations corporelles	10 662 238	9 756 998	905 240	905 240
Art. 2313	Constructions	6 307 890	190 000		
Op. 11217	CHAMBRE FUNERAIRE DE PLUM (AP 2817)	4 072 643	3 631 809		
Art. 2031	Frais d'études	561 800	190 800		
Art. 2135	Installations générales, agencis, aménagis constru	3 112 042	3 112 038		
Art. 2313	Constructions	398 801	328 971		
Op. 11517	CONTINUITÉ DU PARCOURS SANTÉ - MONT-SUD (AP 3117)	395 720			
Art. 2312	Terrains	395 720			
Op. 1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	52 070 200	39 660 210	9 881 667	9 881 667
Art. 2031	Frais d'études	3 428 950	2 610 630	818 320	818 320
Art. 2135	Installations générales, agencis, aménagis constru	28 395 277	23 242 115	2 794 947	2 794 947
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	4 358 573	3 712 173	480 000	480 000
Art 2312	Terrains	13 770 692	9 933 492	3 837 200	3 837 200
Art. 2313	Constructions	2 116 708	161 800	1 951 200	1 951 200
Op. 12418	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM (AP 3418)	70 550	70 550		
Art 2135	Installations générales, agencis, aménagis constru	70 550	70 550		

09/01/2023	État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement	3 / 4
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
Op. 12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	38 347 318	29 512 157	8 835 161	8 835 161
Art. 2031	Frais d'études	5 197 180	636 000	4 561 180	4 561 180
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	431 000	431 000		
Art. 2312	Terrains	3 400 880		3 400 880	3 400 880
Art. 2313	Constructions	29 318 258	28 445 157	873 101	873 101
Op. 12919	ECLAIRAGE PUBLIC LED CA 2017/2021 (AP 5119)	860 084	860 084		
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	860 084	860 084		
Op. 1300	DEVELOPPEMENT DURABLE	8 194 725	1 623 269	6 571 456	6 571 456
Art. 1328	Autres	1 623 269	1 623 269		
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	6 571 456		6 571 456	6 571 456
Op. 13020	AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	1 166 000	612 680	199 852	199 852
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 166 000	612 680	199 852	199 852
Op. 13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	181 655 636	15 295 435	165 093 213	165 093 213
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	181 655 636	15 295 435	165 093 213	165 093 213
Op. 13321	RENOVATION IOH (AP 6021)	13 000 000	254 400	12 716 571	12 716 571
Art. 2031	Frais d'études	1 166 000	212 000	954 000	954 000
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	11 834 000	42 400	11 762 571	11 762 571
Op. 13521	BASSIN LUDIQUÉ PISCINE	5 031 768	1 515 839	3 428 373	3 428 373
Art. 2031	Frais d'études	5 031 768	1 515 839	3 428 373	3 428 373
Op. 13621	CANIPARC	15 000 000	14 512 201	487 212	487 212
Art. 2031	Frais d'études	120 000	120 000		
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	14 880 000	14 392 201	487 212	487 212
Op. 13621	PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	2 000 000		291 500	291 500
Art. 2031	Frais d'études	2 000 000		291 500	291 500
Op. 13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5821)	30 000 000	22 287 846	5 473 416	5 473 416
Art. 2031	Frais d'études	2 983 800		2 983 800	2 983 800
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	26 671 399	21 923 045	2 489 616	2 489 616
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	344 801	344 801		
Op. 1400	AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	2 425 590	1 341 620	1 083 620	1 083 620
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	405 730	405 380		
Art. 2313	Constructions	2 019 860	936 240	1 083 620	1 083 620
Op. 14122	AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	500 000	179 666		
Art. 2031	Frais d'études	500 000	179 666		
Op. 1500	MARINA DE BOULARI	2 102 129	1 908 000		
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	194 129			
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 908 000	1 908 000		
Op. 1600	AMENAGEMENTS DES CIMETIERES	1 200 000		879 164	879 164
Art. 2312	Terrains	1 023 616		702 780	702 780
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	176 384		176 384	176 384
Op. 1700	AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	75 947 467	71 492 723	2 530 264	2 530 264
Art. 2031	Frais d'études	761 907	317 152	444 755	444 755
Art. 2135	Installations générales, agencés, aménagés construs	200 000			

09/01/2023	État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement	4 / 4
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	74 985 560	71 175 571	2 085 509	2 085 509
Op. 1800	COMMUNICATION	5 796 275	5 567 116	50 202	50 202
Art. 2135	Installations générales, agencis, aménagis constru	4 629 825	4 629 825		
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 166 450	937 291	50 202	50 202
Op. 2100	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	5 000 000			
Art. 4541	Dépenses	5 000 000			
Op. 2200	ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	30 000 000	23 986 772	4 572 173	4 572 173
Art. 2031	Frais d'études	23 529 674	18 113 545	4 554 289	4 554 289
Art. 2135	Installations générales, agencis, aménagis constru	595 104	546 232		
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 875 222	5 326 995	17 884	17 884
Op. 6811	AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	5 660 745	363 075	4 988 238	4 988 238
Art. 2312	Terrains	5 660 745	363 075	4 988 238	4 988 238
Op. 8513	VIDEO PROTECTION (AP 2113)	55 726 121	4 328 397	6 284 497	6 284 497
Art. 2031	Frais d'études	1 000 000	900 000		
Art. 2051	Concessions et droits similaires	294 730			
Art. 2183	Matériel de bureau et informatique	3 705 021	2 208 026	938 026	938 026
Art. 2318	Autres immobilisations corporelles en cours	50 726 370	1 220 371	5 346 471	5 346 471
Op. 9915	FONTAINE DE PLUM	150 000			
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	150 000			

Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint



Jacques AFCN

[Handwritten signature]

09/01/2023		État des Reste à Réaliser - Recettes investissement			1 / 2
Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
RECETTES		1 677 010 928	1 181 497 099	235 350 974	235 350 974
INVESTISSEMENT		1 677 010 928	1 181 497 099	235 350 974	235 350 974
Op. OPFI	Opération financière	829 392 987	618 762 417		
Art. 021	Virement de la section d'exploitation	88 842 083			
Art. 024	Produits des cessions	109 554 258			
Art. 1068	Excédents de Fonctionnement capitalisés	388 278 626	388 278 626		
Art. 192	realisations posterieur es au 01.01.97	728 000	728 000		
Art. 27638	Autres établissements publics	12 190 000	12 185 762		
Art. 28031	Frais d'études		17 714 426		
Art. 28041	Sur subventions pour équipements de tiers		866 667		
Art. 2804113	Subv Equipement-État-Projets infra intérêt national		727 273		
Art. 2804131	Subv Equipement-Provinces-Biens mobiliers, matériel & études		3 253 072		
Art. 2804133	Provinces	16 643 300	1 693 790		
Art. 2804151	SIGN		11 640 620		
Art. 28041511	SIGN	11 430 600	240 695		
Art. 280415131	SMTU	31 005 750	1 050 585		
Art. 28041641	Subv équipement-A caractère Indus com-mobil.,matériel, étude		4 054 242		
Art. 2804181	SECAL	81 000 000	33 760 000		
Art. 28042	Subventions d'équipement aux personnes de droits p		600 000		
Art. 280421	Subv Equipement-Pers.droit privé-mobiliers, matériel, études	7 382 600	1 466 983		
Art. 280423	Subventions d'équipement aux personnes de droits p		100 000		
Art. 28112	Terreins de voirie		699 336		
Art. 28128	Autres agencements et aménagements de terrains	100 000	6 465 212		
Art. 281318	Autres bâtiments publics	500 000	1 116 722		
Art. 28135	Installations générales, agencets, aménagts constru	1 437 750	11 446 894		
Art. 28138	Autres constructions	1 000 000	786 545		
Art. 281561	Matériel roulant		1 754 232		
Art. 281568	Autre matériel et outillage d'incendie et défense	9 000 000	4 603 995		
Art. 281578	Autre matériel et outillage de voirie	100 000	19 100		
Art. 28158	Autres installations, matr. et outill. techniques	4 000 000	23 462 775		
Art. 28181	Installations générales, agencets, aménagts divers	1 000 000			
Art. 28182	Matériel de transport	24 500 000	36 895 712		
Art. 28183	Matériel de bureau et informatique	11 900 000	7 657 169		
Art. 28184	Mobilier	9 300 000	1 652 023		
Art. 28185	Cheptel	200 000	124 000		
Art. 28188	Autres immobilisations corporelles	19 500 000	43 718 961		
Op. OPNI	Opération non individualisée	435 888 541	435 384 022		
Art. 1641	Emprunts en euros	435 888 541	435 384 022		
Op. 0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	2 096 000		614 483	614 483
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	1 480 000			
Art. 1323	Provinces	616 000		614 483	614 483
Op. 0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	10 238 024		10 238 024	10 238 024

09/01/2023	État des Reste à Réaliser - Recettes investissement	2 / 2
------------	--	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	10 238 024		10 238 024	10 238 024
Op. 10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	107 680 705	43 114 492	61 242 278	61 242 278
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	87 327 749	34 965 332	49 666 746	49 666 746
Art. 1323	Provinces	20 352 956	8 149 160	11 575 532	11 575 532
Op. 1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	14 458 801	6 155 079	6 507 233	6 507 233
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	14 458 801	6 155 079	6 507 233	6 507 233
Op. 12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	35 163 086			
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	35 163 086			
Op. 12919	ECLAIRAGE PUBLIC LED CA 2017/2021 (AP 5119)	10 140 927	10 140 927		
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	7 800 713	7 800 713		
Art. 1323	Provinces	2 340 214	2 340 214		
Op. 1300	DEVELOPPEMENT DURABLE	7 500 000		7 500 000	7 500 000
Art. 1322	Territoire	7 500 000		7 500 000	7 500 000
Op. 13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	133 521 925	6 132 428	116 698 956	116 698 956
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	102 709 173	4 717 252	88 999 197	88 999 197
Art. 1323	Provinces	30 812 752	1 415 176	26 699 759	26 699 759
Op. 13321	RENOVATION IOH (AP 6021)	24 829 952	18 579 952	8 350 000	8 350 000
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	11 929 952	3 579 952	8 350 000	8 350 000
Art. 1328	Autres	13 000 000	13 000 000		
Op. 13521	BASSIN LUDIQUE PISCINE		10 739 856		
Art. 1321	Etat et établissements nationaux		10 739 856		
Op. 13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	15 000 000	16 700 885		
Art. 1323	Provinces	15 000 000	16 700 885		
Op. 2100	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	5 000 000			
Art. 4542	Recettes	5 000 000			
Op. 6611	AMENAGEMENT MONT GOUNBA (AP 1411)	4 000 000			
Art. 1328	Autres	4 000 000			
Op. 8513	VIDEO PROTECTION (AP 2113)	42 000 000	17 807 041	25 200 000	25 200 000
Art. 1321	Etat et établissements nationaux		1 007 041		
Art. 1323	Provinces	16 800 000	16 800 000		
Art. 1332	FIP équipement	25 200 000		25 200 000	25 200 000

Adjo
 Inspector of
 Public Education

Service Administration

Pour le Maire et par délégation
 Le 1^{er} Adjoint

Jean Jacques AFC

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

27 MAR. 2023

CONTRÔLE DE LEGALITE



Budget consolidé **2**

Budget principal **4**

Section de fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement **5**

 1 - Recettes réelles de fonctionnement **6**

 2 - Recettes d'ordre de fonctionnement **10**

B - Dépenses de fonctionnement **11**

 1 - Dépenses réelles de fonctionnement **12**

 2 - Dépenses d'ordre de fonctionnement **19**

Section d'investissement

A) Recettes d'investissement **19**

 1 - Recettes réelles d'investissement **20**

 2 - Recettes d'ordre d'investissement **22**

B) Dépenses d'investissement **23**

 1 - Dépenses réelles d'investissement **23**

 2 - Dépenses d'ordre d'investissement **25**

C - Les restes à réaliser en section d'investissement **26**

D - Récapitulatif **27**

Budgets annexes

Eau **28**

Assainissement **35**

Ordures Ménagères **41**

Lotissement ZI La Coulée Tranche 4 **47**

NOTA BENE : les documents comptables des budgets 2023 sont à votre disposition au secrétariat du service des affaires générales.



BUDGET CONSOLIDÉ

BALANCE CONSOLIDÉE

La consolidation des résultats du budget général et des budgets annexes permet de présenter la situation financière générale de la collectivité. Ainsi, tous budgets confondus et après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser provenant de l'exercice 2022, le budget primitif 2023 s'établit à **6 046 790 213 F CFP** en dépenses et **6 064 261 315 F CFP** en recettes.

La balance consolidée du budget primitif 2023 se présente ainsi :

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses réelles des deux sections de l'exercice, sans les opérations d'ordre de section à section ni les excédents des exercices antérieurs.

I - Mouvements réels	Budget 2023		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 174 277 466	3 755 901 041	418 376 425
Section d'investissement	801 548 720	1 269 561 382	- 468 012 662
TOTAUX	4 975 826 186	5 025 462 423	- 49 636 237

II - Les mouvements d'ordre, internes, qui entraînent à la fois un mouvement en dépense et un mouvement en recette, et qui sont par conséquent, toujours équilibrés.

II - Mouvements d'ordre	Budget 2023		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	20 969 960	445 208 511	- 424 238 551
Section d'investissement	445 208 511	20 969 960	424 238 551
TOTAUX	466 178 471	466 178 471	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2022 qui sont prises en compte en 2023.

III - Affectation de résultat 2022	Budget 2023		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	5 862 126	-	5 862 126
Section d'investissement	261 571 484	41 245 949	220 325 535
TOTAUX	267 433 610	41 245 949	226 187 661

IV - L'équilibre budgétaire consolidé de l'exercice 2023 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Budget 2023		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 201 109 552	4 201 109 552	-
Section d'investissement	1 508 328 715	1 331 777 291	176 551 424
TOTAUX	5 709 438 267	5 532 886 843	176 551 424

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Provenant de la comptabilité d'engagement, ils représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V- Restes à réaliser	Budget 2023		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	354 823 048	513 903 370	- 159 080 322
TOTAUX	354 823 048	513 903 370	- 159 080 322

VI - L'équilibre budgétaire consolidé de l'exercice 2023 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Budget 2023		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 201 109 552	4 201 109 552	-
Section d'investissement	1 863 151 763	1 845 680 661	17 471 102
TOTAUX	6 064 261 315	6 046 790 213	17 471 102



BUDGET PRINCIPAL



Section de fonctionnement

Cette section regroupe les recettes et les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, dont les établissements publics de la Ville, et à celui des syndicats intercommunaux. De plus, y sont regroupés les mouvements ayant trait à l'entretien du patrimoine communal et au soutien d'associations.

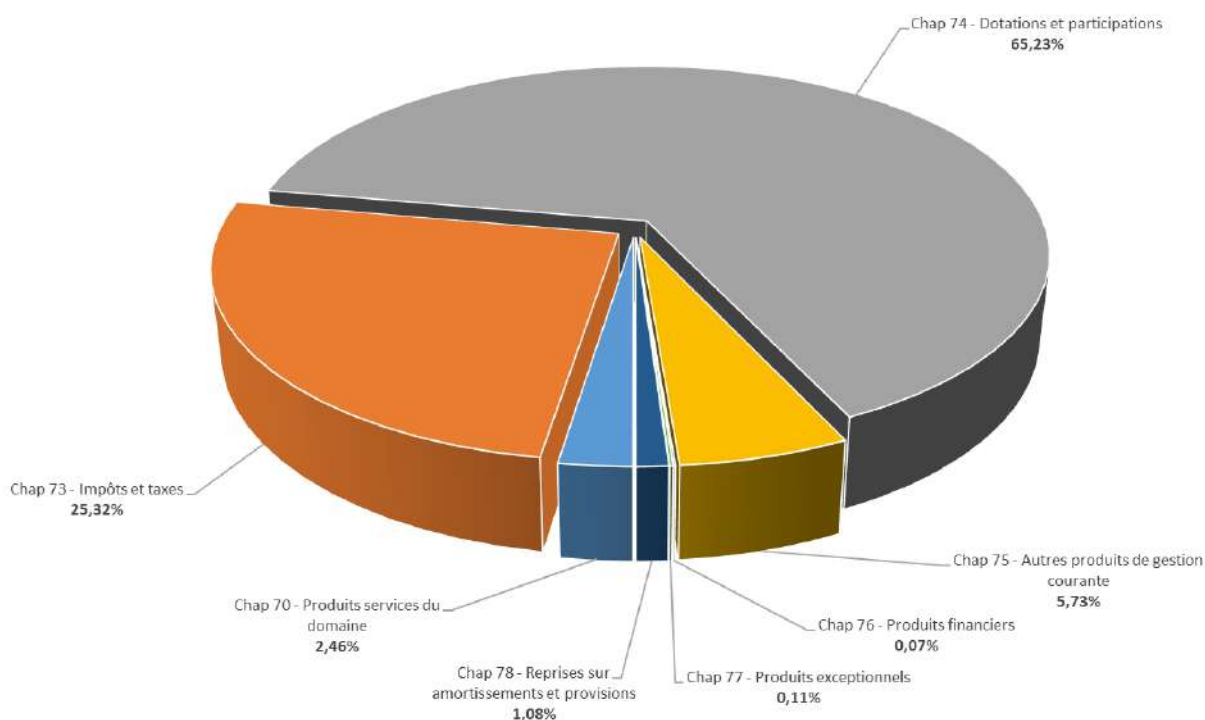
A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement proviennent principalement du fond intercommunal de péréquation pour le fonctionnement versé par la Nouvelle-Calédonie, des dotations de l'État, du produit de la fiscalité et des subventions et participations diverses. Ces recettes sont complétées des produits de l'exploitation des services publics (billetterie, droits d'entrée,...), mais également des produits de l'occupation ou de l'utilisation du domaine (locations de salles, droits de place).

Au budget primitif 2023, elles se répartissent comme suit:

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2022	BP 2023	Différence
Chap 70 - Produits services du domaine	85 479 834	91 041 029	5 561 195
Chap 73 - Impôts et taxes	949 585 527	936 052 000	- 13 533 527
Chap 74 - Dotations et participations	2 458 186 356	2 411 962 765	- 46 223 591
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	186 700 000	211 842 701	25 142 701
Chap 76 - Produits financiers	2 550 000	2 500 000	- 50 000
Chap 77 - Produits exceptionnels	38 851 043	4 000 000	- 34 851 043
Chap 78 - Reprises sur amortissements et provisions	47 637 575	40 000 000	- 7 637 575
Total recettes réelles de fonctionnement	3 768 990 335	3 697 398 495	- 71 591 840
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (et 777)	1 024 402	1 024 402	-
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 024 402	1 024 402	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 770 014 737	3 698 422 897	- 71 591 840

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



1 – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 71 591 840 F CFP entre le budget 2022 et le projet de budget 2023 (-1,9%).

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes liées aux ventes, prestations de services et produits afférents aux activités annexes (articles 701 à 708) représentent **2,46%** des recettes réelles de fonctionnement.

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Différence
70311	Concessions dans les cimetières	1 593 333	7 000 000	5 406 667
70312	Redevances funéraires	100 800	1 500 000	1 399 200
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	15 500 000	15 500 000	-
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	2 500 000	2 500 000	-
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	2 811 000	4 000 000	1 189 000
70688	Autres prestations de services	868 418	-	- 868 418
7082	Commissions	7 200 000	6 520 000	- 680 000
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes	47 618 283	47 071 029	- 547 254
70872	Remboursement par les budgets annexes	6 950 000	6 950 000	-
7088	Autres produits - Activités annexes	338 000	-	- 338 000
TOTAL CHAPITRE 70		85 479 834	91 041 029	5 561 195

L'augmentation constatée (+ 5 561 195 F CFP) s'explique principalement par l'augmentation des concessions dans les cimetières (70311 - Facturation des familles dont les défunts sont dans les caveaux communaux) et des redevances funéraires (70312) ainsi que celle des droits et service à caractères de loisirs (70632).

Article « 7088 – Autres produits d'activités annexes » :

L'inscription de 6 520 000 F CFP à cet article correspond aux recettes publicitaires : agenda de la Ville et panneaux d'affichage numérique, le montant prévu correspond aux réalisations prévisionnelles de l'exercice 2022.

Article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » :

Remboursement des charges de personnel par les budgets annexes pour 47 071 029 F CFP dont :

- ✓ 8 620 219 F CFP pour le budget Eau,
- ✓ 23 800 624 F CFP pour le budget Assainissement soit une augmentation 1,5% par rapport à 2022,
- ✓ 14 650 186 F CFP pour le budget Ordures Ménagères soit un ajustement de -5,8% par rapport à 2022 suite à une réorganisation du service.

On retrouve ces crédits dans chaque budget annexe en dépenses d'exploitation à l'article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

Article « 70872 – Remboursement de frais par les budgets annexes » :

A cet article sont inscrits 6 950 000 F CFP de remboursements de frais par les budgets annexes dont 5 450 000 F CFP provenant du budget Assainissement et 1 500 000 F CFP provenant du budget Ordures Ménagères.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

En 2023, les impôts et taxes connaissent une diminution de 13 533 527 F CFP par rapport à 2022 (+ 1,43%).

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Différence
7321	Centimes additionnels - Enregistrement	180 000 000	200 000 000	20 000 000
7322	Centimes additionnels - IRVM	18 000 000	18 000 000	-
7323	Centimes additionnels - Patentes	321 948 457	271 000 000	- 50 948 457
7324	Centimes additionnels - Licences	1 330 000	1 552 000	222 000
7325	Centimes additionnels - Fonciers	219 000 000	228 000 000	9 000 000
732	Total centimes additionnels sur imposition	740 278 457	718 552 000	- 21 726 457
7338	Autres taxes	807 070	-	- 807 070
7351	Taxe sur l'électricité	162 000 000	171 000 000	9 000 000
7374	Produits des amendes de police	8 000 000	8 000 000	-
7375	Produits des taxes de circulation	27 500 000	27 500 000	-
7378	TCA	11 000 000	11 000 000	-
TOTAL CHAPITRE 73		949 585 527	936 052 000	- 13 533 527

Article « 732 – Centimes additionnels sur impositions territoriales » :

Les centimes additionnels diminuent de 21 726 457 F CFP de 2022 à 2023 (- 2,93%). On constate notamment une diminution des centimes additionnels sur la Patentes de 50 948 457 F CFP ; cette diminution est consécutive au conflit de l'usine du Sud en 2021 car le chiffre d'affaires sur lequel se repose les centimes additionnels est celui de n-1 donc 2021.

Cependant, il est prévu une augmentation des droits d'enregistrement de 20 000 000 F CFP et du foncier de 9 000 000 F CFP.

Article « 7338 – Autres taxes » :

A cet article sont enregistrées les Taxes de Subvention Industrielle par la Nouvelle Calédonie (contribution pour déprédation des voies et chemins).

Article « 7374 – Produits des amendes de police » :

Cet article enregistre les amendes de police reversées à la Ville. Le remboursement qui est effectué est aléatoire dans son montant, par prudence, un montant moyen est affecté.

Article « 7375 – Produits des taxes de circulation » :

Il s'agit des redevances communales applicables aux nouvelles immatriculations et aux transferts de cartes grises.

Article « 7378 – Taxe communale d'aménagement » :

Créée en 2010, la taxe communale d'aménagement (TCA) évolue en fonction des demandes de permis de construire autorisés sur la commune. Depuis la réforme de la TCA applicable au 1^{er} février 2020, les conditions de mise en recouvrement ont été modifiées faisant que la prévision des recettes est incertaine.

Par prudence, et faute de projets d'envergure de surcroît susceptibles de se terminer en 2023, la prévision de recette est envisagée à un niveau faible de 11 000 000 F CFP comparable à l'inscription totale 2022.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Le chapitre 74 « Dotations et participations », qui représente deux tiers (**65,23%**) des recettes réelles de fonctionnement, diminue de 46 223 591 F CFP par rapport au budget 2022 (-1,88%). Il se répartit comme suit :

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Différence
7411	Dotation forfaitaire	534 000 000	534 000 000	-
7412	Dotation aménagement	236 000 000	236 000 000	-
74122	DETR	67 633 532	67 500 000	- 133 532
7431	Dotation de l'exercice FIP	1 403 204 724	1 403 651 765	447 041
74718	Autres - État - Hors Contrat d'Agglomération	8 392 000	1 500 000	- 6 892 000
74718	Autres - État - Contrat d'Agglomération	63 000 000	55 250 000	- 7 750 000
7472	Nouvelle-Calédonie	8 500 000	9 500 000	1 000 000
74722	Dotation exceptionnelle	43 700 000	12 586 000	- 31 114 000
7473	Provinces - Hors Contrat d'Agglomération	55 428 600	52 000 000	- 3 428 600
7473	Provinces - Contrat d'Agglomération	28 827 500	24 975 000	- 3 852 500
7478	Autres organismes	5 500 000	11 000 000	5 500 000
7485	Dotation pour titre sécurisés	4 000 000	4 000 000	-
TOTAL CHAPITRE 74		2 458 186 356	2 411 962 765	- 46 223 591

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de l'État aux collectivités territoriales et se compose de deux parts : la dotation forfaitaire et la dotation d'aménagement, toutes deux basées sur des critères tels que la population, la superficie.

Article « 7411 – Dotation forfaitaire (DGF) » :

La dotation forfaitaire est le tronc commun perçu par les collectivités bénéficiaires dont le calcul est fondé notamment sur la population et la superficie de la commune.

Article « 7412 – Dotation aménagement (DGF) » et « 74122 - DETR (DGF) » :

La dotation d'aménagement correspond à la part de la péréquation dont les deux composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées (on distingue la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de la dotation d'aménagement).

Article « 7431 – Dotation FIP » et « 7432 – Dotation FIP Réajustement » :

Le fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes est alimenté par une quote-part de 16% au moins des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de répartition de la Nouvelle-Calédonie avec un effet cliquet à 18%. Un comité de gestion comprenant des représentants de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie et des communes, est chargé de répartir ce fonds en dotations par commune selon leurs charges respectives et leur nombre d'habitants. Le montant global pour les 33 communes sera d'un montant de 18,868 Md FCFP pour 2023.

Il est prévu un montant équivalent à celui de 2022 sur ce poste.

Article « 74718 – Participation de l'Etat (Hors Contrat d'Agglomération) » :

Il est prévu 1 500 000 F CFP de recettes provenant de la Mission des Affaires Culturelles (MAC) pour la saison culturelle du CCMD.

En 2022 la Ville avait prévu 4 892 000 F CFP de recettes du Fond Pacifique dans le cadre du projet Wolbachia, 1 500 000 F CFP pour la saison culturelle du CCMD et 2 000 000 F CFP pour le festival Francocéanie.

Article « 74718 – Participation de l'Etat (Contrat d'Agglomération) » :

Dans le cadre du Contrat d'Agglomération, la participation de l'État sera de 55 250 000 F CFP dont 42 000 000 F CFP pour l'opération « III-2-1 Mesures jeunesse et prévention » et 13 250 000 F CFP pour l'opération « III-2-2 Projet socioculturel global de Saint-Louis (partie fonctionnement) ».

Articles « 7472 – Nouvelle-Calédonie » :

La Nouvelle-Calédonie participera à hauteur de 3 500 000 F CFP dans le cadre du travail réalisé par la Police Municipale pour les constructions illicites, de 2 000 000 F CFP pour la saison culturelle du CCMD et de 4 000 000 F CFP pour les actions de prévention de lutte contre la délinquance.

Articles « 74722 – Dotation exceptionnelle » (Nouvelle-Calédonie) :

La diminution de 31 114 000 F CFP à ce poste s'explique par l'inscription en 2022 de la totalité du remboursement du FIP 2018 à la Nouvelle-Calédonie, or le versement se fera en 4 tranches de 12 586 000 F CFP. Il convient de rappeler que la Nouvelle-Calédonie octroie une aide d'un montant équivalent pour ce remboursement.

Article « 7473 – Participations de la province Sud (hors contrat d'agglomération) » :

La participation de la province Sud (hors contrat d'agglomération) s'élève à 52 000 000 F CFP dont :

- ✓ 2 000 000 F CFP pour la saison culturelle du CCMD,
- ✓ 1 000 000 F CFP pour la révision du PUD,
- ✓ 35 000 000 F CFP pour les missions de la Police Municipale,
- ✓ 14 000 000 F CFP pour l'accompagnement à la scolarité.

Article « 7473 – Participations de la Province Sud (contrat d'agglomération) » :

La participation de la province Sud s'élève à 24 975 000 F CFP dont 21 000 000 F CFP pour l'opération « III-2-1 Mesures jeunesse et prévention » et 3 975 000 F CFP pour l'opération « III-2-2 Projet socioculturel global de Saint-Louis (partie fonctionnement) ».

Article « 7478 – Participations des autres organismes » :

Sont prévus 11 000 000 F CFP de participations dans le cadre de la convention de partenariat avec la Société Industrielle des Eaux du Mont-Dore (SIEM) dont 5 500 000 F CFP au titre de 2022 et 5 500 000 F CFP pour l'exercice 2023

Article « 7485 – Dotation pour titres sécurisés » :

La dotation pour les titres sécurisés est versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identités.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Les recettes attendues au titre du chapitre 75 augmentent de 25 142 701 F CFP (13,47%) par rapport au budget 2022 et s'élèvent à 211 842 701 F CFP pour 2023 ; Ces recettes représentent 5,73% des recettes réelles de fonctionnement et se répartissent ainsi :

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Différence
752	Revenus des immeubles	71 200 000	77 512 000	6 312 000
7571	Redevances versées - EEC	82 500 000	90 000 000	7 500 000
7573	Redevances versées - SODEMO	3 000 000	3 000 000	-
7574	Redevances versées - OPT	-	11 330 701	11 330 701
758	Produits divers de gestion courante	30 000 000	30 000 000	-
TOTAL CHAPITRE 75		186 700 000	211 842 701	25 142 701

Article « 752 – Revenus des immeubles » :

Cet article inclut des baux récurrents ou occasionnels (SAEML Mont-Dore Environnement, Maison de l'Autisme, Marché municipal, locations du domaine communal...). L'augmentation constatée de 6 312 000 F CFP correspond au loyer que percevra la commune pour la location du pôle des solidarités à une auto école et du Centre d'Éducation à l'Environnement à la SPL Agence d'Attractivité Sud Tourisme.

Article « 757 – Redevances versées par les fermiers et concessionnaires » :

Cet article enregistre les versements des surprix communaux par la SODEMO, les redevances pour mise à disposition d'ouvrages versées par EEC, en augmentation de 7 500 000 F CFP conformément aux prévisions de réalisations 2022 et les redevances versées par l'OPT pour l'occupation du domaine public.

Article « 758 – Produits divers de gestion courante »

Au vu des constructions en cours et à venir sur le territoire communal, la Ville prévoit 30 000 000 F CFP pour les droits aux branchements à l'instar de 2022.

Chapitre 76 - Produits financiers

L'article « 76233 – Remboursement de frais par les budgets annexes », constate le remboursement au budget principal des intérêts de la dette des budgets annexes, en l'occurrence du budget annexe Eau pour un montant de 2 500 000 F CFP.

On retrouve ce montant dans le budget annexe Eau dans ses dépenses d'exploitation à l'article « 6618 – Intérêts des autres dettes ».

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Différence
7711	Dédits et pénalités perçus	426 790	-	- 426 790
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 078 440	4 000 000	- 11 078 440
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	140 000	-	- 140 000
775	Produits des cessions d'immobilisations	400 000	-	- 400 000
7788	Poduits exceptionnels divers	22 805 813	-	- 22 805 813
TOTAL CHAPITRE 77		38 851 043	4 000 000	- 34 851 043

La plupart des recettes enregistrées à ce chapitre (recettes suite à des décisions de justice, ventes aux enchères, régularisations de recettes ...) revêtent un caractère imprévisible expliquant la diminution de 34 851 043 F CFP par rapport au budget 2022.

Article « 7718 – Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » :

La Ville prévoit un remboursement de 4 000 000 F CFP du SIGN pour la mise à disposition d'un de ses agents prise en charge partiellement par les communes membres.

Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions

Le chapitre 78 regroupe les prévisions relatives aux reprises de provisions que la Ville a constituées par le passé.

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Différence
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de gestion	2 000 000	10 000 000	8 000 000
7817	Reprises sur prov. pour dépréciation des actifs circulants	45 637 575	30 000 000	- 15 637 575
TOTAL CHAPITRE 78		47 637 575	40 000 000	- 7 637 575

Des reprises de provisions sont faites suite à la diminution des risques de certaines créances.

2 – RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée »

1 024 402 F CFP sont portés à l'article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » concernant la reprise au résultat de la part 2023 de la subvention perçue dans le cadre de l'acquisition d'un camion de pompier en 2015.

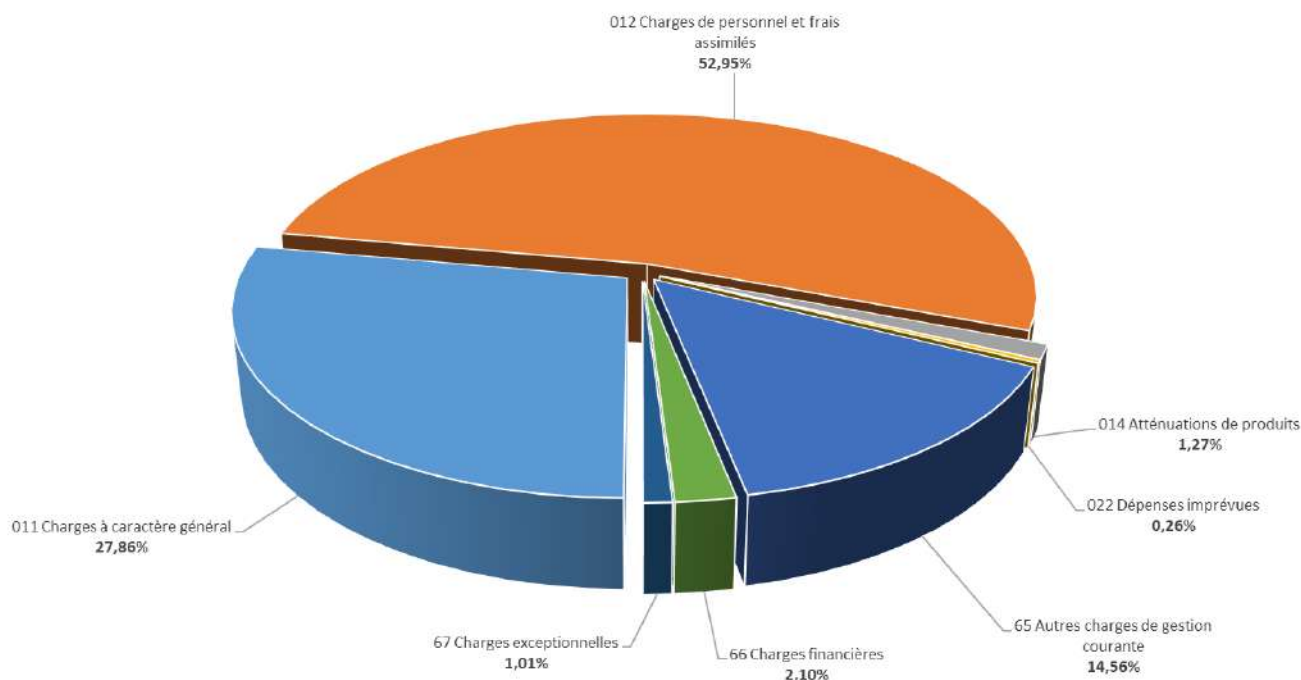
B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux : rémunération du personnel, fournitures et consommation courante (papeterie, carburant, électricité, frais de télécommunication et paiement des prestations de services), petit entretien (nettoyage, réparations), participation aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats intercommunaux etc.), paiements des intérêts des emprunts et dettes et des frais financiers.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit au budget primitif 2023 :

Chapitre	Budget total 2022	BP 2023	Différence
011 Charges à caractère général	1 023 731 744	927 711 832	- 96 019 912
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 729 717 715	1 763 492 000	33 774 285
014 Atténuations de produits	56 996 958	42 309 644	- 14 687 314
022 Dépenses imprévues	4 923 585	8 650 792	3 727 207
65 Autres charges de gestion courante	484 228 356	484 826 000	597 644
66 Charges financières	73 700 000	69 900 000	- 3 800 000
67 Charges exceptionnelles	38 674 296	33 599 453	- 5 074 843
68 Dotations aux provisions	39 000 000	-	- 39 000 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 450 972 654	3 330 489 721	- 120 482 933
023 Virement à la section d'investissement	88 642 083	137 933 176	49 291 093
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 400 000	230 000 000	- 400 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	319 042 083	367 933 176	48 891 093
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 770 014 737	3 698 422 897	- 143 183 680

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre représente 27,86 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En baisse de 96 019 912 F CFP par rapport au Budget Total 2022 elles se répartissent comme suit.

Compte	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Différence
60	Achats et variation des stocks	205 031 415	181 693 860	- 23 337 555
61	Services extérieurs	618 068 531	593 790 572	- 24 277 959
62	Autres services extérieurs	200 630 798	152 227 400	- 48 403 398
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 000	-	- 1 000
TOTAL CHAPITRE 011		1 023 731 744	927 711 832	- 96 019 912

Les quatre tableaux suivants détaillent les comptes regroupés dans ce chapitre :

- ✓ Le compte « 60 – Achats et variations des stocks » comprend tous les achats non stockables (eau, énergie) ou non stockés tels que ceux afférents à des fournitures qui ne sont pas enregistrées dans un compte de stocks.

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Commentaires
60611	Eau et assainissement	16 500 000	18 500 000	Prévisions basées sur les réalisations des exercices précédents
60612	Energie - Electricité	88 359 338	85 000 000	
60622	Carburants	14 156 170	13 000 000	
60623	Alimentation	13 761 132	10 300 000	
60624	Produits de traitement	105 000	100 000	
60628	Autres fournitures non stockées	9 335 786	8 078 000	
60631	Fournitures d'entretien	7 997 356	7 447 000	
60632	Fournitures de petit équipement	19 103 547	10 608 800	
60633	Fournitures de voirie	6 100 000	2 500 000	
60636	Vêtements de travail	10 955 074	9 609 560	
6064	Fournitures administratives	3 216 482	2 620 000	
6065	Livres, disques, cassettes	1 000 000	500 000	
6067	Fournitures scolaires	14 441 530	13 430 500	
TOTAL COMPTE 60		205 031 415	181 693 860	

✓ Le compte « 61 – Services extérieurs » représente environ deux tiers des dépenses du chapitre 011 :

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Commentaires
611	Contrats de prestations de services	154 623 406	186 520 772	En 2022, passage de contrats de prestations de service en prestations de service ponctuelles (Frais de nettoyage des locaux, de gardiennage, ...)
6132	Locations immobilières	1 500 000	1 500 000	Location linéaires archives
6135	Locations mobilières	16 614 614	13 080 000	
	<i>dont photocopieurs et autres matériels informatiques</i>	13 050 000	11 500 000	
	<i>dont autres locations</i>	3 564 614	1 580 000	Fontaine d'eau, nacelle, machine à affranchir, TPE, karcher...
61521	Terrains	13 419 590	7 350 000	Débroussaillage, nettoyage, démoustication ...
61522	Bâtiments	24 814 057	21 300 000	Entretiens des écoles et des infrastructures communales (peinture, traitement anti-termite, réparations de fuites ...) confiés à des entreprises
61523	Voies et réseaux	113 362 147	75 850 000	
	<i>dont entretien éclairage public et de la voirie</i>	93 644 960	70 000 000	Diminution du marché d'éclairage public et des fournitures pour l'entretien des voies et réseaux
	<i>dont poteaux incendie</i>	448 000	500 000	
	<i>dont campagne d'élagage, nettoyage des trottoirs du Centre-Ville et balayeuse</i>	8 864 024	3 000 000	
	<i>dont campagne VHU</i>	7 803 000	-	
	<i>dont évacuation cadavres d'animaux et épaves</i>	1 500 000	1 350 000	
	<i>dont autres dépenses</i>	1 102 163	1 000 000	
61524	Bois et forêts	7 415	-	
61551	Matériel roulant	26 759 315	26 700 000	
61558	Autres biens mobiliers	1 924 311	1 550 000	Entretien des photocopieurs, réparations divers équipements
6156	Maintenance	29 884 820	29 827 000	
	<i>dont entretien du site internet et des matériels et logiciels informatiques</i>	17 790 000	18 317 000	
	<i>dont entretien de la Vidéo Protection</i>	7 300 000	8 700 000	Modernisation et sécurisation de la Vidéo Protection
	<i>dont entretien du matériel d'incendie et de défense</i>	800 000	500 000	
	<i>dont entretien machinerie piscine et bâtiments annexes</i>	674 000	560 000	
	<i>dont entretien des climatiseurs CCMD et pôle Artistique</i>	1 400 000	1 000 000	
	<i>dont autres maintenance</i>	750 000	750 000	Entretien Marché Municipal (ascenseurs, montes charges, volets roulants...)
6168	Services extérieurs - Primes d'assurances - Autres	20 315 020	21 500 000	
617	Etudes et recherches	12 376 537	6 500 000	Levée topo, géomètre... En 2022 : schéma de tranquillité publique
6182	Documentation générale et technique	723 180	511 800	
6184	Versements à des organismes de formation	9 800 000	5 500 000	
6188	Autres frais divers	191 944 119	196 101 000	
	<i>dont dépenses liées au contrat d'agglomération (hors projet Saint-Louis)</i>	120 770 000	122 420 000	Mesure jeunesse et prévention
	<i>dont éducation, animations et culture (401 + 450)</i>	9 000 000	11 600 000	
	<i>dont animations Conseil de Quartier</i>	1 000 000	1 000 000	
	<i>dont communication (102)</i>	28 000 000	27 315 000	
	<i>dont Wifi (110)</i>	5 260 000	4 620 000	
	<i>dont projet jeunesse Saint-Louis</i>	12 450 000	8 000 000	
	<i>dont accompagnement à la scolarité</i>	15 000 000	15 000 000	
	<i>dont exhumations administrative</i>	-	3 700 000	
	<i>dont autres dépenses</i>	2 455 000	2 446 000	Animations de Noël, du marché ...
TOTAL COMPTE 61		618 068 531	593 790 572	

✓ Le compte « 62 – Autres services extérieurs » représente 16,41% du chapitre 011:

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Commentaires
6226	Honoraires	11 420 000	3 700 000	
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 793 615	6 475 000	
6228	Divers	23 196 000	23 750 000	Principalement vacances des Sapeurs Pompiers Volontaires
6231	Annonces et insertions	12 887 645	11 445 000	
6232	Fêtes et cérémonies	25 030 005	16 110 000	
	dont Action Pâques	200 000	200 000	
	dont fête du sport, festival des arts et danse et animation de Noël	11 330 005	10 000 000	
	dont Festival culturel	4 500 000	-	Festival biennal
	dont installation des éclairages et char de Noël	8 000 000	4 000 000	
	dont événements officiels	500 000	500 000	
	dont événements tribu de Saint-Louis	500 000	1 410 000	
6236	Catalogues et imprimés	7 953 022	7 635 000	
6238	Divers	661 129	600 000	
6247	Transports collectifs	4 330 000	3 730 000	Principalement transport dans le cadre de l'opération Prévention Jeunesse du CA 2017/2022
6248	Divers	2 265 529	1 640 400	
6251	voyages et déplacements	978 778	3 600 000	Base prévisionnelle réajustée en cours d'année
6257	Réceptions	2 343 654	2 760 000	
6261	Frais d'affranchissement	4 664 516	2 000 000	
6262	Frais de télécommunications	23 841 995	21 600 000	
627	Services bancaires et assimilés	5 368 498	5 500 000	
6281	Concours divers (cotisations...)	3 906 255	3 770 000	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois comm	4 043 062	2 190 000	
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 021 916	10 430 000	
6288	Autres services extérieurs	38 925 179	25 292 000	En 2022, gros entretiens dus aux conditions climatiques
TOTAL COMPTE 62		200 630 798	152 227 400	

✓ Le compte « 63 – Impôts, taxes et versements assimilés » recense les charges suivantes :

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Différence
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000	-	
TOTAL COMPTE 63		1 000	-	-

Chapitre 012 - Charges de personnel

Les dépenses du chapitre « 012 – Charges de personnel » sont estimées à 1 763 492 000 F CFP. Elles représentent 52,95% des dépenses réelles de fonctionnement sur le budget principal qui supporte leur quasi totalité. Elles connaissent une augmentation de 33 774 285 F CFP par rapport au Budget Total 2022.

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Différence
64111	Rémunération principale	977 611 400	1 044 400 000	66 788 600
64118	Autres indemnités	215 646 821	217 252 000	1 605 179
64131	Rémunérations	43 458 357	21 470 000	- 21 988 357
64138	Autres indemnités	2 858 010	3 000 000	141 990
64511	Cotisations CAFAT	284 999 877	260 000 000	- 24 999 877
64512	Cotisations mutuelles	17 270 759	17 500 000	229 241
6453	Cotisations aux caisses de retraites	168 589 260	181 000 000	12 410 740
6472	Prestations familiales directes	17 240 343	16 620 000	- 620 343
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 042 888	2 250 000	207 112
TOTAL CHAPITRE 012		1 729 717 715	1 763 492 000	33 774 285

L'état du personnel communal au 31 décembre 2022 est le suivant :

Grades ou emplois	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS		EFFECTIF NON POURVU
	Effectif total	dont temps partiel	Fonctionnaires	Contractuels	
Filière administrative	74	1	52	17	5
Filière technique	26	0	19	4	3
Filière sécurité	27	0	25	0	2
Filière incendie	19	0	16	2	1
Filière socio-éducative	1	0	0	0	1
Filière patrimoine et bibliothèque	4	0	2	2	0
Filière culture, jeunesse et sports	14	0	5	8	1
ACDP	123	13	0	113	10
TOTAL	288		119	146	23

Au Budget Primitif 2023, il est proposé :

➤ La transformation :

- 🔄 d'un poste de catégorie C relevant de la filière administrative en poste de gestionnaire comptable de catégorie C, au service des finances,
- 🔄 d'un poste de catégorie D du statut des agents contractuels de droit public, en poste de technicien adjoint, de catégorie C, de la filière technique, au service hygiène et santé publiques, de la direction de la sécurité,
- 🔄 d'un poste de catégorie C relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste de technicien adjoint de catégorie C, de la filière technique, au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🔄 d'un poste de catégorie A relevant de la filière administrative, en poste de coordinateur des événements et fêtes, de catégorie B, de la filière administrative, au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🔄 d'un poste de catégorie C relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste d'animateur socioéducatif, de catégorie B, de la filière culture, jeunesse et sports, au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention,

- 🏠 d'un poste de catégorie C relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste de responsable des structures de proximité, de catégorie B, de la filière socioéducative au service prévention de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🏠 d'un poste de catégorie C relevant du statut des agents contractuels de droit public en poste de responsable de la maison des associations, de catégorie B, de la filière administrative, au service administratif de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🏠 d'un poste de catégorie C relevant du statut des agents contractuels de droit public en poste de planificateur, de catégorie C, de la filière technique, au service administratif de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🏠 d'un poste de catégorie B relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste d'éducateur sportif, de catégorie B, de la filière socioéducative au service prévention de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🏠 d'un poste de catégorie C relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste d'éducateur sportif, de catégorie B, de la filière socioéducative au service des sports de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🏠 d'un poste de catégorie B relevant de la filière patrimoine et bibliothèque, en poste d'animateur socioéducatif de catégorie B, de la filière socioéducative au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🏠 d'un poste de catégorie B relevant de la filière administrative, en poste de responsable bibliothèque et médiathèque, de catégorie B, au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🏠 d'un poste de catégorie C relevant du statut des agents contractuels de droit public, en poste de technicien adjoint de catégorie C, de la filière technique, au service infrastructures de direction des services techniques et de proximité,
 - 5 départs à la retraite, dont deux fonctionnaires et 3 contractuels

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (dont Chapitre 657)

Ce chapitre représente 14,56% des dépenses réelles de fonctionnement. Il recense le reste des charges de gestion courante et se compose essentiellement des subventions.

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Différence
651	Redevances pour concessions, brevets, licences	2 081 300	1 080 000	- 1 001 300
6531	Indemnités (au Maire et aux adjoints)	39 574 764	39 300 000	- 274 764
6532	Frais de mission	1 500 000	1 500 000	-
6533	Cotisations de retraite	3 400 000	3 390 000	- 10 000
6535	Formation	1 341 252	786 000	- 555 252
6541	Créances admises en non valeur	5 321 835	1 500 000	- 3 821 835
657	Subventions	431 009 205	437 270 000	6 260 795
	dont 65733 - Provinces	20 800 000	17 250 000	- 3 550 000
	dont 6573581 - SIGN	27 500 000	28 140 000	640 000
	dont 6573582 - SMTU	60 456 773	60 000 000	- 456 773
	dont 657361 - Caisse des écoles	140 000 000	140 000 000	-
	dont 657362 - CCAS	110 000 000	121 500 000	11 500 000
	dont 65738 - Autres organismes publics	2 400 000	2 400 000	-
	dont 6574 - Aux associations et autres personnes de droit privé	69 852 432	67 980 000	- 1 872 432
	TOTAL CHAPITRE 65	484 228 356	484 826 000	597 644

Article « 65733 – Subventions de fonctionnement – provinces » :

Participation de la Ville dans le cadre du partenariat avec la province Sud pour l'équipement informatique de base des écoles dans le cadre du projet ODI4 (Opération Développement d'Internet).

Article « 65735 – Subventions de fonctionnement – Groupement de collectivités » :

La somme de 72 956 773 F CFP sera répartie entre les syndicats intercommunaux dont la Ville est membre.

- SIGN (Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa) : 28 140 000 F CFP
- SMTU (Syndicat Mixte des Transports Urbains) : 60 000 000 F CFP

Article « 657361 – Subventions de fonctionnement – Caisse des écoles » :

La subvention à la Caisse Des Écoles reste du même niveau qu'en 2022.

Article « 657362 – Subventions de fonctionnement – CCAS » :

Le CCAS ayant quasiment épuisé son fonds de roulement, la subvention 2023 a été portée à 121 500 000 F CFP.

Article « 65738 – Subventions de fonctionnement – Autres organismes publics » :

Cet article correspond à la participation de la Ville au GIE SERAIL relative aux données cartographiques. Une participation est également inscrite en section d'investissement.

Article « 6574 – Subventions de fonctionnement – Aux associations et autres personnes de droit privé »

Ils s'agit avant tout de la subvention à la DDEC pour un montant de 21 600 000 FCFP pour les écoles.

Les subventions aux radios sont d'un montant de 11 500 000 FCFP.

La subvention à la SPL Agence d'Attractivité Sud Tourisme est d'un montant de 6 672 000 F CFP

Concernant les autres subventions, ce sont environ 80 associations et personnes de droit privé qui sont concernées. Ce sont des subventions allant de 100 000 à 1 000 000 F CFP dans le domaine sportif, culturel, environnemental, animales ou sociales.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre enregistre les charges relatives à la gestion financière, à l'exclusion des services bancaires qui sont inscrits au sein du compte 62 « Autres services extérieurs ». Toutes les charges financières sont enregistrées au compte 66 qu'elles aient un caractère habituel ou exceptionnel.

Ces charges représentent 2,10% des dépenses réelles de fonctionnement :

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Commentaires
66111	Intérêts réglés à l'échéance	68 840 833	65 000 000	Intérêts des emprunts contractualisés
6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	4 859 167	4 900 000	Intérêts sur la mise à disposition de la ligne de trésorerie (sera ajustée en cours d'année en fonction de la négociation de la ligne de trésorerie)
TOTAL CHAPITRE 66		73 700 000	69 900 000	

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Ce poste représente 1,01% des dépenses réelles de fonctionnement.

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Différence
6714	Bourses et prix	700 000	775 000	75 000
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 959 660	2 000 000	- 8 959 660
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 774 636	25 834 453	15 059 817
67441	Aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière	10 800 000	-	- 10 800 000
6748	Autres subventions exceptionnelles	5 440 000	4 990 000	- 450 000
TOTAL CHAPITRE 67		38 674 296	33 599 453	- 5 074 843

Article « 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »

Sont prévus à cet article 2 000 000 F CFP en prévisions de règlement d'éventuels protocoles transactionnels, de pénalités de retard ou de charges suite à des décisions de justice.

Article « 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) » :

10 000 000 F CFP inscrits à ce poste permettront de couvrir d'éventuelles annulations de titres de redevance des ordures ménagères émises avant 2013 (avant création des budgets annexes), des titres de recettes d'autres natures (TCA et autres recettes portant sur des exercices antérieurs à 2022) ainsi que des annulations de spectacles durant l'exercice 2021.

15 834 453 F CFP sont destinés aux remboursements de trop-perçus au titres des opérations de fonctionnement du Contrat d'Agglomération dont :

- ✓ 8 407 568 F CFP sur l'opération « Mesure jeunesse et prévention »
- ✓ 7 426 885 F CFP sur l'opération « projet socioculturel de Saint-Louis (Fonctionnement)

Article « 6748 – Autres subventions exceptionnelles » :

Une enveloppe de 4 390 000 F CFP est prévue à cet article pour les demandes de subventions exceptionnelles formulées en cours d'exercice, par des associations culturelles, sportives ou à caractère éducatif.

Chapitre 014 - Atténuation de produits

Le compte 739 est destiné aux versements et restitutions d'impôts et de taxes de la collectivité au profit de tiers. Le chapitre 014 représente de 1,27% des dépenses réelles de fonctionnement.

42 309 644 F CFP sont prévus à l'article « 73918 – Autres versements sur autres impôts locaux ou assimilés » dont :

- 29 723 644 F CFP pour le reversement à la Nouvelle-Calédonie des frais de mise en recouvrement de la fiscalité, soit 4% des centimes additionnels perçus par la commune en 2022.
- 12 586 272 F CFP pour le remboursement du trop perçu de FIP fonctionnement des exercices 2018 et 2019 à la Nouvelle-Calédonie, pour mémoire, 25 172 272 F CFP au total ont été remboursés en 2021 et 2022.

Chapitre 022 - Dépenses imprévues

L'article L221-3 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie permet l'inscription d'une provision pour dépenses imprévues au budget primitif, dans la limite de 7,5 % des dépenses de la section.

Pour l'exercice 2023, la somme inscrite à ce chapitre est de 8 650 792 F CFP.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à l'autofinancement (l'épargne brute) de la Ville. L'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement doit permettre de couvrir les dépenses d'amortissement et d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement (dont le remboursement du capital de la dette)

Chapitre 042 - Dotations aux amortissements

Article « 6811 – Dotations aux amortissements » :

Les amortissements des biens incorporels et corporels sont imputables à l'article « 6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations » et sont estimés à 230 000 000 F CFP pour l'année 2023.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement.

Un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 137 933 176 F CFP permet l'équilibre budgétaire.



Section d'investissement

La section d'investissement regroupe les recettes et les dépenses nécessaires aux programmes d'investissement engagés à l'initiative de la Ville ainsi qu'aux travaux de maintien en l'état de son patrimoine.

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section investissement est constitué de ressources propres d'origine interne (les excédents de fonctionnement, les provisions, les cessions d'immobilisation etc.) et de ressources propres d'origine externe (subventions d'investissement essentiellement). Les recettes d'investissement se répartissent comme suit au budget primitif 2023 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget total 2022	BP 2023	Différence
Chap 13,20,23, 45 - Recettes d'investissement réelles	223 897 660	211 009 403	- 12 888 257
Chap 024 - Produits des cessions	109 882 258	128 540 000	18 657 742
Chap. 16 - Emprunt	435 888 541	355 892 410	- 79 996 131
Chap 27 - Autres immobilisations financières	12 190 000	12 390 000	200 000
Total recettes réelles d'investissement	781 858 459	707 831 813	- 74 026 646
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	88 642 083	137 933 176	49 291 093
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 400 000	230 000 000	- 400 000
Total recettes d'ordre d'investissement	319 042 083	367 933 176	48 891 093
Art 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	388 278 626	168 960 112	- 219 318 514
Art 001 - Excédent d'investissement reporté	-	12 362 940	12 362 940
Total affectation de résultat	388 278 626	181 323 052	- 206 955 574
Restes à réaliser N-1 / N	187 831 760	235 350 974	47 519 214
Total restes à réaliser N-1 / N	187 831 760	235 350 974	47 519 214
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 677 010 928	1 492 439 015	- 184 571 913

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'entendent de l'ensemble des recettes d'investissement de l'exercice entraînant des mouvements réels. Elles représentent **56,31%** des recettes totales d'investissement qui sont d'un montant de 1 257 088 041 FCFP.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	Poids (en %)
Chap 13,20,23, 45 - Recettes d'investissement réelles	211 009 403	29,81%
Total recettes d'investissement affectées à une opération	211 009 403	29,81%
Chap 024 - Produits des cessions	128 540 000	18,16%
Chap 16 - Emprunt	355 892 410	50,28%
Chap 27 - Autres immobilisations financières	12 390 000	1,75%
Total recettes d'investissement non affectées à une opération	496 822 410	70,19%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	707 831 813	100,00%

Recettes réelles d'investissement individualisées

a) Recettes issues du contrat d'agglomération :

Pour 2023, la Ville inscrit 5 070 845 F CFP de recettes dans le cadre du Contrat d'Agglomération, ces recettes ne concernent qu'une opération :

N° Op	Intitulé	Part.	Taux	Tranche 2023	Reliquats 2022	Total BP 2023
10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2022	État	64,36%	-	4 112 394	4 112 394
		PS	15%	-	958 451	958 451
Total Recettes CA 2017/2021				-	5 070 845	5 070 845

b) Recettes hors contrat d'agglomération :

N° Op	Intitulé	Provenance	BP 2023
0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES	NC	2 500 000
1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	État - ANS	4 883 043
12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE	État	35 163 086
13020	AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	NC	5 000 000
13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES	PS	26 475 000
		ACE	9 302 954
2100	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	NC	4 000 000
		Tiers	3 000 000
2200	ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES	État	16 965 752
		NC	16 870 112
		Tiers	56 778 611
Total Recettes hors CA			180 938 558

Opération « 0200 - EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918) » :

A cette opération sont prévus 2 500 000 F CFP de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du plan de gestion en ressource en eau potable de la Vallée de La Coulée (gyrobroyage et création de pare-feux végétalisés)

Opération « 1200 - AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319) » :

4 883 043 F CFP de reliquats d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport sont prévus pour la réfection des terrains de tennis de Boulari.

Opération « 12518 - POLE SECURITE - GENDARMERIE » :

Sont inscrits à cette opération 35 163 086 F CFP de reliquats non engagés.

Opération « 13020 - AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE » :

A cette opération est prévue une recette de 5 000 000 F CFP de la DAVAR (NC) dans le cadre du fonds de soutien pour la politique de l'eau partagée.

Opération « 13921 - CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES » :

Sont inscrits à cette opération 37 777 954 F CFP de reliquats non engagés dont 26 475 000 F CFP de la province Sud et 9 302 954 F CFP de Agence Calédonienne de l'Energie.

Opération « 2100 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS » (Compte 45) :

Les recettes inscrites à cet article correspondent aux remboursements par des tiers de travaux réalisés par la commune, se décomposant comme suit :

- 4 000 000 F CFP de la Nouvelle-Calédonie pour le faucardage manuel ou mécanique des berges des cours d'eau,
- 3 000 000 F CFP de particuliers pour le nettoyage de terrains par la commune.

Opération « 2200 - ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES » :

Suite aux intempéries de 2022, plusieurs éboulements ont été recensés sur le territoire communal, certains d'entre eux sur terrains privés. Il convient ainsi de partager les coûts de travaux entre tous les tiers concernés.

Ainsi, 90 614 475 F CFP de recettes sont prévus comme suit :

	Coût des travaux	Part Ville	Remboursement par un Tiers (Chap. 45 - Opérations pour comptes de tiers)			Subventions (Chap. 13)	
			NC	CDE	Particulier	État	NC
Réparation de l'ouvrage Mamié	55 000 000	9 255 637	28 778 611			16 965 752	
Réparation suite glissement de terrain en aval de la Rue Montrouzier	52 791 392	17 921 280		9 000 000	9 000 000		16 870 112
Confortement de talus rue des Sables	30 000 000	20 000 000			10 000 000		
Total	137 791 392	47 176 917	28 778 611	9 000 000	19 000 000	16 965 752	16 870 112
		Total recettes	90 614 475				

Recettes réelles d'investissement non-individualisées ou financières

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

A l'article « 1328 - *Autres* » est inscrite une recette d'un montant de 25 000 000 F CFP correspondant au remboursement par la SECAL d'une avance de subvention faite par la ville.

Chapitre 024 – Produit de cessions

128 540 000 F CFP de cessions sont prévues dont :

- 96 500 000 F CFP : Cession des actions de la SAEM Mont-Dore Environnement,
- 14 500 000 F CFP : Cession des actions de la SAEM Agglo,
- 2 000 000 F CFP : Divers ventes aux enchères.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

A l'article « 27638 – *Autres établissements publics* » est inscrite la somme de 12 390 000 F CFP correspondant au remboursement au budget principal du capital de la dette contractée avant 2019 par le budget annexe Eau. On retrouve ce montant à l'article « 1687 – *Autres dettes* » en dépenses d'investissement du budget annexe Eau.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés

A l'article « 1641 – *Emprunts en euros* » sont inscrits 355 892 410 F CFP d'emprunts pour financer le budget d'investissements 2023.

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dotations aux amortissements des biens corporels et incorporels sont inscrites en dépenses de la section de fonctionnement à l'article « 6811 – *Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles* » pour un montant de 230 000 000 F CFP.

Il convient d'affecter la somme équivalente en recettes de la section d'investissement au chapitre « 28 - *Amortissements des immobilisations* ».

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Un transfert provenant de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 137 933 176 F CFP permet l'équilibre budgétaire.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire :

- ✓ 168 960 112 F CFP à l'article « 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- ✓ 12 362 940 F CFP à l'article « 001 - Excédent d'investissement reporté ».

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune (achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux de voirie, acquisition de titres etc.). Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et les différences sur réalisations d'immobilisation, en cas de moins-value sur la cession d'un élément du patrimoine.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget total 2022	BP 2023	Différence
Chap 20, 21,23, 45 - Dépenses d'investissement réelles	668 861 436	598 026 382	- 70 835 054
Chap 13 - Subventions d'équipements	1 623 269	-	- 1 623 269
Chap 16 - Emprunt et dettes assimilés	430 000 000	430 000 000	-
Chap 204 - Subventions d'équipement	47 796 090	71 600 000	23 803 910
Chap 26 - Participations et créances rattachées à des participants	156 000	-	- 156 000
Total dépenses réelles d'investissement	1 148 436 795	1 099 626 382	- 48 810 413
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402	1 024 402	-
Total dépenses d'ordre d'investissement	1 024 402	1 024 402	-
Déficit d'investissement reporté (Art. 001)	123 132 369	-	- 123 132 369
Total affectation de résultat	123 132 369	-	- 123 132 369
Restes à réal N-1 / N	404 417 362	391 788 231	- 12 629 131
Total restes à réaliser N-1 / N	404 417 362	391 788 231	- 12 629 131
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 677 010 928	1 492 439 015	- 184 571 913

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'entendent de l'ensemble des dépenses d'investissement de l'exercice entraînant des mouvements réels.

Elles s'élèvent pour 2023 à 1 099 626 382 F CFP.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	Poids (en %)
Chap 20, 21, 23, 45 - Dépenses d'investissement réelles	598 026 382	54,4%
Total dépenses d'investissement affectées à une opération	598 026 382	54,4%
Chap 16 - Emprunt et dettes assimilés	430 000 000	39,1%
Chap 204 - Subventions d'équipement	71 600 000	6,5%
Total dépenses d'investissement non affectées à une opération	501 600 000	45,6%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 099 626 382	100,0%

Dépenses réelles d'investissement individualisées

a) Dépenses du contrat d'agglomération :

N° Op	Intitulé	Report 2022/2023	BP 2023
10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2022 (AP 2617)	4 336 788	45 000 000
13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2022 (AP 5220)	165 093 213	12 000 000
Total Opérations Contrat d'Agglomération		169 430 001	57 000 000

L'opération « 13120 - PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2022 (AP 5220) » devrait se terminer courant 2023.

b) Dépenses hors contrat d'agglomération :

- ✓ Les opérations « impondérables » regroupant les opérations en cours d'achèvement qu'il serait difficile d'interrompre sans conséquences. On constate une augmentation de près de 190 MF sur l'opération « 2200 - ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222) » sur laquelle sont réalisés les travaux nécessaires suite aux intempéries de 2022.

N° Op	Intitulé	Report 2022/2023	BP 2023
12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	8 835 161	5 000 000
13321	RENOVATION IOH (AP 6021)	12 716 571	7 000 000
13621	CANIPARC	487 212	4 500 000
13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	5 473 416	30 000 000
2200	ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	4 572 173	192 791 392
Total Opérations impondérables		32 084 533	239 291 392

- ✓ Les opérations récurrentes (entretien du patrimoine communal) qui augmentent de 38 MF par rapport à 2022.

N° Op	Intitulé	Report 2022/2023	BP 2023
0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	9 414 616	10 972 000
	<i>dont matériels Services Techniques</i>	-	850 000
	<i>dont mobilier et équipements tous services</i>	1 197 699	977 000
	<i>dont équipements PM, Centre de secours et Service d'Hygiène et Santé Publiques</i>	8 051 175	7 645 000
	<i>dont équipements culturels et sportifs</i>	165 742	1 500 000
0300	AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	13 762 690	12 000 000
0400	AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	5 309 789	10 300 000
0500	MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	21 997 199	5 700 000
	<i>dont matériels de transports PM, CIS d'Hygiène et Santé Publiques</i>	21 997 199	5 700 000
0600	REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	38 851 782	40 000 000
0700	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	7 835 858	5 000 000
0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	17 276 756	20 020 000
0900	INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	16 015 524	18 237 990
	<i>dont logiciels</i>	10 439 378	15 315 000
	<i>dont divers matériels informatiques</i>	5 576 146	1 922 990
	<i>dont divers câblages et matériels de déploiement WIFI</i>	-	1 000 000
1000	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	12 299 201	21 630 000
1100	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	7 190 373	21 550 000
	<i>dont matériels techniques : projecteurs, matériels audios ...</i>	905 240	6 000 000
	<i>dont divers travaux de rénovation des infrastructures culturelles</i>	6 285 133	15 550 000
1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	9 881 667	30 500 000
1300	DEVELOPPEMENT DURABLE	6 571 456	-
1400	AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	1 083 620	2 000 000
1600	AMENAGEMENT DES CIMETIERES	879 164	680 000
1700	AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	2 530 264	8 000 000
1800	COMMUNICATION	50 202	2 220 000
Total Opérations d'entretien du patrimoine		170 950 161	208 809 990

- ✓ Les autres opérations parmi lesquelles on constate un effort de 36 MF sur l'opération « 8513 - VIDEO PROTECTION (AP 2113) »

N° Op	Intitulé	Report 2022/2023	BP 2023
0100	ACQUISITIONS FONCIERES	-	1 925 000
10116	AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES	159 000	-
13020	AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	199 852	5 000 000
13421	AMENAGEMENTS ILOT BAILLY	-	7 000 000
13521	BASSIN LUDIQUÉ PISCINE (AP 6422)	3 428 373	8 000 000
13821	PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	291 500	-
14122	AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	-	11 000 000
2100	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-	7 000 000
6811	AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	4 988 238	-
8513	VIDEO PROTECTION (AP 2113)	6 284 497	42 000 000
Total Autres opérations		15 351 460	81 925 000

Dépenses réelles d'investissement non individualisées ou financières

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

A ce chapitre la ville prévoit 3 000 000 F CFP de frais d'études pour la prochaine génération du Contrat d'Agglomération ainsi que 8 000 000 F CFP pour les frais d'études liés à la révision du PUD.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

La somme de 430 000 000 F CFP inscrite à l'article « 1641 - Emprunts en euros » est destinée au remboursement de la dette en capital.

Il est prévu un emprunt de 356 000 000 F CFP cette année, donc un désendettement de 74 000 000 F CFP sur le budget principal.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

La subvention à verser à la SECAL dans le cadre de la concession du centre-ville s'élève pour 2023 à 65 000 000 F CFP sur lesquels 25 000 000 F CFP seront remboursés. Ainsi, le montant de la participation pour l'année 2023 sera de 40 000 000 F CFP.

Deux subventions d'équipements sont prévues pour des associations de Saint-Louis dont 2 500 000 F CFP pour la rénovation de l'église et 2 500 000 F CFP pour la rénovation de la maison de la chefferie du Mont-Dore.

Enfin, le montant de la subvention d'investissement allouée au GIE Sérail s'élève à 1 600 000 F CFP.

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Il est proposé d'inscrire la somme de 1 024 402 F CFP à l'article « 13932 - FIP équipement » correspondant au montant d'amortissement d'une subvention perçue par la Ville en 2015 dans le cadre de l'acquisition d'un camion de pompiers.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figurent les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

N° OP	Intitulé	Dépenses	Recettes
0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918) Province Sud	9 414 616	614 483
0300	AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	13 762 690	
0400	AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	5 309 789	
0500	MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	21 997 199	
0600	REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	38 851 782	
0700	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	7 835 858	
0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218) État	17 276 756	10 238 024
0900	INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	16 015 524	
1000	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	12 299 201	
10116	AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES	159 000	
10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617) État Province Sud	4 336 788	49 666 746 11 575 532
1100	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	7 190 373	
1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319) État	9 881 667	6 507 233
12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	8 835 161	
1300	DEVELOPPEMENT DURABLE Nouvelle-Calédonie	6 571 456	7 500 000
13020	AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	199 852	
13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220) État Province Sud	165 093 213	88 999 197 26 699 759
13321	RENOVATION IOH (AP 6021) État	12 716 571	8 350 000
13521	BASSIN LUDIQUÉ PISCINE	3 428 373	
13621	CANIPARC	487 212	
13821	PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	291 500	
13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	5 473 416	
1400	AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	1 083 620	
1600	AMENAGEMENTS DES CIMETIERES	879 164	
1700	AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	2 530 264	
1800	COMMUNICATION	50 202	
2200	ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	4 572 173	
6811	AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	4 988 238	
8513	VIDEO PROTECTION (AP 2113) FIP Équipement	6 284 497	25 200 000
OPFI	Remboursement du capital	1 616 226	
OPNI	Frais d'études pour la prochaine génération du CA	2 355 850	
Total Restes à réaliser 2022 / 2023		391 788 231	235 350 974

Le solde des restes à réaliser en investissement sur le budget principal est déficitaire de 156 437 257 F CFP.

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	3 698 422 897 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>3 698 422 897 F</u>
Solde de la section de fonctionnement (I)	0 F

Équilibre de la section de fonctionnement – (I+II) 0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	1 075 764 989 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>1 100 650 784 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2023 – Déficit (I)	- 24 885 795 F

Report du résultat excédentaire d'investissement 2022 (II)	12 362 940 F
Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2022 (III)	168 960 112 F

Restes à réaliser en recettes d'investissement	235 350 974 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>391 788 231 F</u>
Solde des Restes à réaliser – Déficit (IV)	- 156 437 257 F

Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III+IV) 0 F



BUDGET ANNEXE EAU

Le budget annexe de l'eau, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 447 141 297 F CFP, dont 90 252 729 F CFP en section de fonctionnement et 219 200 302 F CFP en section d'investissement.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le service de l'eau potable a été délégué en 2019 à la Calédonienne des Eaux, délégataire de service public. Les crédits en recettes de fonctionnement sont du même niveau qu'en 2022.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2022	BP 2023	Différence
Chap 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service	1 400 000	1 400 000	-
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	82 000 000	82 000 000	-
Total recettes réelles de fonctionnement	83 400 000	83 400 000	-
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 852 729	6 852 729	-
Total recettes d'ordre de fonctionnement	6 852 729	6 852 729	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	90 252 729	90 252 729	-

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Article « 70121 – Contre-valeur taxe sur les consommations d'eau » :

A cet article sont inscrites les recettes pour les occupations du domaine public communal pour 1 400 000 F CFP.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Article « 757 – Redevances versées par les fermiers et concessionnaires » :

Les recettes inscrites au titre des redevances versées par les fermiers et les concessionnaires s'élèvent à 60 000 000 F CFP.

Article « 758 – Produits divers de gestion courante » :

Est constaté à cet article le produit de la vente d'eau « en gros » à la Calédonienne Des Eaux. 18 000 000 F CFP inscrits représentent le produit de revente de 1,5 million de m3 ainsi que 4 000 000 F CFP de droits d'accès au réseau. Cette prévision est du même niveau qu'en 2022.

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

Les 6 852 729 F CFP inscrits à cet article correspondent à la reprise au résultat des subventions d'investissement transférables.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2022	BP 2023	Différence
Chap 011 - Charges à caractère général	40 600 000	39 000 000	- 1 600 000
Chap 012 - Charges du personnel	8 620 219	8 620 219	-
Chap 66 - Charges financières	5 350 000	6 000 000	650 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	54 570 219	53 620 219	- 950 000
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	2 161 725	3 111 725	950 000
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 520 785	33 520 785	-
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	35 682 510	36 632 510	950 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	90 252 729	90 252 729	-

1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article « 6061 – Fournitures non stockables » :

A cet article est inscrite la somme de 37 000 000 F CFP concernant l'achat d'eau au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN).

Article « 6152 – Entretien sur biens mobiliers » :

Il est proposé d'inscrire la somme de 2 000 000 F CFP à cet article pour divers entretiens sur les réseaux (routes des captages).

Chapitre 012 - Charges du personnel

La somme de 8 620 219 F CFP est inscrite à l'article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion du réseau d'eau au Budget Principal.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » en recettes de fonctionnement du budget principal.

Chapitre 66 - Charges financières

Article « 66111 – Intérêts réglés à l'échéance » :

Le remboursement des intérêts des emprunts contractés par le budget annexe eau s'élève à 3 500 000 F CFP.

Article « 6618 – Intérêts des autres dettes » :

2 500 000 F CFP sont inscrits en vue du remboursement au Budget Principal des intérêts d'emprunts du budget annexe eau contractés avant l'exercice 2019.

On retrouve ce montant à l'article « 76233 – Par les budgets annexes des régies à autonomie financière » du budget principal.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par un virement de 3 111 725 F CFP au profit de la section d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 6811 – Dotations aux amortissements » :

Les dotations aux amortissements seront de 33 520 785 F CFP.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opérations réelles d'investissement individualisées :

En section d'investissement, les recettes en opération individualisée, relevant du contrat d'agglomération 2017/2022, feront l'objet d'une inscription de recettes au BP 2023.

Les recettes inscrites sur les opérations « 10617 - RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717) » et « 12018 - RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317) » sont des reliquats des exercices précédents.

N° Op	Intitulé	État	%	Province Sud	%
10617	RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717)	3 854 045	50%	1 156 213	15%
12018	RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317)	4 644 652	50%	1 393 396	15%
12818	RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2021 (AP 4718)	4 500 000	50%	1 350 000	15%
TOTAL RECETTES CA 2017/2021		12 998 697		3 899 609	

Recettes réelles d'investissement non individualisées ou financières :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Pour financer les opérations inscrites en dépenses d'investissement la Ville prévoit de recourir à l'emprunt. En conséquence, 52 265 837 F CFP sont inscrits à l'article « 1641 – Emprunts en euro »

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement

L'équilibre budgétaire est atteint par un prélèvement de la section de fonctionnement de 3 111 725 F CFP.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 33 520 785 F CFP.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

- ✓ Le résultat excédentaire de fonctionnement 2022 de 18 992 606 F CFP est inscrit à l'article « 1068 – Autres réserves ».

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement individualisées :

a) Opérations individualisées (Contrat d'Agglomération)

N° Op	Intitulé	Report 2022/2023	BP 2023
10617	RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717)	3 355 773	-
12018	RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317)	283 868	9 500 000
12818	RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718)	92 919 479	49 375 000
Total Opérations Contrat d'Agglomération		96 559 120	58 875 000

a) Opérations individualisées (Hors Contrat d'Agglomération)

N° Op	Intitulé	Report 2022/2023	BP 2023
12217	RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	8 234 380	14 000 000
Total Opérations Contrat d'Agglomération		8 234 380	14 000 000

Dépenses réelles d'investissement non individualisées ou financières :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Article « 2031 – Frais d'études » :

5 000 000 F CFP sont prévus à cet article pour des études afin de préparer la prochaine génération du Contrat d'Agglomération.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Article « 1687 – Autres dettes » :

A cet article figure la somme de 12 390 000 F CFP correspondant au remboursement du capital des emprunts contractés avant 2019 au Budget Principal.

On retrouve ce montant à l'article « 27638 - Autres établissements publics » du budget principal.

Article « 1641 – Emprunts en euros » :

Il est prévu 6 300 000 F CFP de remboursement du capital des emprunts contractés par le budget annexe Eau.

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391... – Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

6 852 729 F CFP sont portés à ce compte au vu du transfert au compte de résultat de la part 2023 des subventions d'investissement.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

- ✓ Le résultat déficitaire d'investissement 2022 de 39 439 125 F CFP est inscrit à l'article « 1068 – Autres réserves ».

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figure les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

N° OP	Intitulé	Dépenses	Recettes
10617	RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717)	3 355 773	
	Subvention de l'État		12 653 033
	Subvention de la province Sud		3 795 910
12018	RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP3317)	283 868	
12818	RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718)	62 919 479	
	Subvention de l'État		60 007 100
	Subvention de la province Sud		17 955 000
12217	RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	8 401 028	
OPNI	Frais d'études Renforcement AEP Col de Plum hors CA	1 383 300	
	Total	76 343 448	94 411 043

Le solde des restes à réaliser en investissement sur le budget annexe eau est excédentaire de 18 067 595 F CFP.

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	90 252 729 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	90 252 729 F
Solde de la section de fonctionnement	0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	105 796 653 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>103 417 729 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2023 – Excédent (I)	2 378 924 F
Solde d'investissement déficitaire 2022 (II)	- 39 439 125 F
Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2022 (III)	18 992 606 F
Restes à réaliser en recettes d'investissement	94 411 043 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>76 343 448 F</u>
Solde des Restes à réaliser – Excédent (IV)	18 067 595 F
Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III+IV)	0 F



BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 215 077 522 F CFP, dont 109 792 829 F CFP en section de fonctionnement et 105 284 693 F CFP en section d'investissement.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Budget total 2022	BP 2023
70	70611 Redevances d'assainissement collectif	105 000 000	105 000 000
042	777 Quote-part des subventions d'investissement virée	4 792 829	4 792 829
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		109 792 829	109 792 829

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Article « 70611 – Redevances d'assainissement collectif » :

A cet article sont inscrites les redevances d'assainissement collectif, tenant compte des réalisations des exercices précédents.

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

Pour 2023, la Ville inscrit 4 792 829 F CFP à cet article au titre de la reprise au résultat de la part des subventions perçues en investissement.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2022	BP 2023	Différence
Chap 011 - Charges à caractère général	58 659 728	57 150 000	- 1 509 728
Chap 012 - Charges du personnel	23 448 891	23 800 624	351 733
Chap 66 - Charges financières	200 000	185 000	- 15 000
Chap 67 - Charges exceptionnelles	1 000 000	1 000 000	-
Total dépenses réelles de fonctionnement	83 308 619	82 135 624	- 1 172 995
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	12 833 864	14 006 859	1 172 995
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 650 346	13 650 346	-
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	26 484 210	27 657 205	1 172 995
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	109 792 829	109 792 829	-

1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article « 611 – Contrat de prestation de services » :

21 500 000 F CFP sont inscrits pour l'entretien de la STEP et du réseau de collecte de Boulari, pour la convention avec la ville de Nouméa portant sur l'usage de la STEP de Yahoué et pour le service de facturation de la redevance d'assainissement par la CDE.

Article « 6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers » :

30 000 000 F CFP sont portés à cet article pour le curage de fossés et pour l'entretien des réseaux d'assainissement.

Article « 617 – Études et recherches » :

Une enveloppe de 200 000 F CFP est réservée pour l'élaboration du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RQPS) de l'assainissement.

Article « 6287 – Remboursement de frais » :

Enfin, 5 450 000 F CFP seront inscrits au titre des remboursements de frais au budget principal (électricité, carburant ...)

Chapitre 012 - Charges du personnel

Article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » :

La somme de 23 800 624 F CFP est inscrite à l'article en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion du réseau d'assainissement au Budget Principal.

Il est proposé une réévaluation de +1,5% des charges de personnel.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

Chapitre 66 - Charges financières

Article « 66111 – Intérêts réglés à l'échéance » :

La somme de 185 000 F CFP prévue à cet article correspond aux intérêts des emprunts contractés par le budget annexe Assainissement.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Article « 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » :

1 000 000 F CFP sont prévus à cet article en prévisions des demandes de remboursement de la taxe d'assainissement.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par un virement de 14 006 859 F CFP au profit de la section d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dotations aux amortissements (article 6811) sont prévues pour 13 650 346 F CFP pour l'exercice 2023.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opérations réelles d'investissement individualisées :

En section d'investissement, seule une opération individualisée fera l'objet d'une inscription de recettes au BP 2023.

N° Op	Intitulé	Provenance	BP 2023
1900	ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	NC - FIPE	26 207 047
Total Recettes hors CA			26 207 047

Cette recette provenant du FIP Équipement 2020 (Nouvelle-Calédonie) est prévue pour l'assainissement de la rue Délibes et Goyaviers.

Opérations d'investissement non-individualisées et financières :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Il est prévu la somme de 10 735 717 F CFP à l'article « 1641 - Emprunts en euros ».

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement

L'équilibre budgétaire est atteint par un prélèvement de la section de fonctionnement de 14 006 859 F CFP.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 13 650 346 F CFP.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire :

- ✓ Le résultat excédentaire d'investissement 2022 de 7 540 041 F CFP à l'article « 001 – Excédent d'investissement reporté »,
- ✓ Le résultat excédentaire de fonctionnement 2022 de 33 144 683 F CFP à l'article « 1068 – Autres réserves ».

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement individualisées :

b) Opérations individualisées (Contrat d'Agglomération)

N° Op	Intitulé	Report 2022/2023	BP 2023
14022	ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	17 541 844	2 000 000
Total Opérations Contrat d'Agglomération		17 541 844	2 000 000

b) Opérations individualisées (Hors Contrat d'Agglomération)

N° Op	Intitulé	Report 2022/2023	BP 2023
1900	ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	26 951 051	78 000 000
Total Opérations Contrat d'Agglomération		26 951 051	78 000 000

Dépenses réelles d'investissement non individualisées ou financières :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Article « 1641 – Emprunts en euros » :

1 060 000 F CFP seront nécessaires au remboursement du capital des emprunts contractés.

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391... – Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

4 792 829 F CFP sont inscrits à cet article pour permettre la reprise au compte de résultat des des subventions perçues en investissement.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figure les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

N° OP	Intitulé	Dépenses	Recettes
14022	ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	17 541 844	
	Subvention de l'État		25 061 031
1900	ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	26 951 051	
	Total	44 492 895	25 061 031

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	109 792 829 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	109 792 829 F
Solde de la section de fonctionnement	0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	64 599 969 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	85 852 829 F
Solde des opérations de l'exercice 2023 – Déficit (I)	- 21 252 860 F

Solde d'investissement excédentaire 2022 (II)	7 540 041 F
Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2022 (III)	33 144 683 F

Restes à réaliser en recettes d'investissement	25 061 031 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	44 492 895 F
Solde des Restes à réaliser – Déficit (IV)	- 19 431 864 F

Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III)	0 F
--	------------



BUDGET ANNEXE **ORDURES MENAGERES**

Par délibération n°65/16/VII relative à l'adoption des principes de l'optimisation de la gestion des déchets et du retour à l'équilibre du budget annexe des ordures ménagères, la Ville s'était engagée à réduire progressivement le déficit du budget annexe des ordures ménagères en vue de parvenir à l'équilibre à l'horizon 2021.

Le budget annexe des ordures ménagères est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 371 347 746 F CFP.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Budget total 2022	BP 2023
70	70611 Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	345 000 000	345 000 000
77	774 Subventions exceptionnelles	10 800 000	-
Total recettes réelles de fonctionnement		355 800 000	345 000 000
042	777 Quote-part des subventions d'investissement transférée	7 500 000	7 500 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement		7 500 000	7 500 000
002	002 Résultat d'exploitation reporté	11 453 609	5 862 126
Total affectation de résultat		11 453 609	5 862 126
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		374 753 609	358 362 126

1 – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

La REOM attendue en 2023 est du même niveau qu'en 2022.

Chapitre 77 - Subventions exceptionnelles

Il convient de préciser que la subvention d'équilibre de 10 800 000 F CFP votée en 2022 était nécessaire pour atteindre l'équilibre budgétaire à un instant T.

De plus, une subvention d'équilibre votée doit être versée en totalité au cours de l'exercice.

Ainsi, suite aux réalisations effectives de l'exercice 2022 et avec l'apport de cette subvention d'équilibre, le budget annexe des ordures ménagères fait apparaître un excédent de 5 862 126 F repris en section de fonctionnement sur l'exercice 2023.

2 – RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

Pour 2023, la Ville inscrit 7 500 000 F CFP à cet article au titre du transfert au compte de résultat des subventions perçues en investissement.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire de 2022 en section de fonctionnement à hauteur de **5 862 126 F CFP** à l'article « 002 – *Résultat d'exploitation reporté* ».

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget total 2022	BP 2023	Différence
Chap 011 - Charges à caractère général	330 830 048	327 215 849	- 3 614 199
Chap 012 - Charges du personnel	15 549 173	14 650 186	- 898 987
Chap 65 - Autres ch. de gestion courante	4 000 000	1 600 000	- 2 400 000
Chap 67 - Charges exceptionnelles	5 100 000	1 910 471	- 3 189 529
Chap 68 - Dotations aux provisions	-	-	-
Chap 022 - Dépenses imprévues	-	-	-
Total dépenses réelles de fonctionnement	355 479 221	345 376 506	- 10 102 715
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	13 324 206	7 035 438	- 6 288 768
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182	5 950 182	-
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	19 274 388	12 985 620	- 6 288 768
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	374 753 609	358 362 126	- 16 391 483

1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article	Intitulé	Budget total 2022	BP 2023	Commentaires
6064	Fournitures administratives	-	-	
611	Sous-traitance générale	312 632 612	316 585 849	Augmentation des marchés de collecte (Collecte et traitement des déchets recyclables ou non, collecte des déchets verts et gestion des relations avec les usagers)
6135	Locations mobilières	164 208	150 000	
61523	Voies et réseaux	7 000 000	3 000 000	Frais liés aux ramassages suite aux passages de cyclones
617	Études et recherches	3 000 000	1 200 000	Étude performance et AMO renouvellement des marchés des ordures ménagères et élaboration de la matrice des coûts
6188	Autres frais divers	600 000	600 000	
6231	Annonces et insertions	362 478	-	
6236	Catalogues et imprimés	305 792	320 000	
6261	Frais d'affranchissement	4 904 910	3 500 000	
627	Services bancaires et assimilés	360 048	360 000	
6287	A la collectivité de rattachement	1 500 000	1 500 000	Remboursement de frais (électricité, carburant...) au budget principal
TOTAL COMPTE 60		330 830 048	327 215 849	

Chapitre 012 - Charges du personnel

Article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » :

La somme de 14 650 186 F CFP est inscrite à l'article en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion des ordures ménagères au Budget Principal.

Ce montant diminue de 5,8% par rapport à 2022 suite à une réorganisation du service.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Article « 6541 – Créances admises en non-valeur »

La somme de 1 600 000 F CFP inscrite à ces articles correspond d'une part à l'admission en non-valeur de créances jugées irrécouvrables et d'autre part à la couverture d'éventuelles annulations de titres de recette sur exercices antérieurs.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Article « 6711 – Intérêts moratoires et pénalités sur marchés »

La somme de 100 000 F CFP est prévue à cet article.

Article « 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)»

Il est prévu 1 810 471 F CFP en prévisions d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dotations aux amortissements (article 6811) s'élèvent à 5 950 182 F CFP pour l'exercice 2023.

- Un virement d'ordre vers la section d'investissement d'un montant de 7 035 438 FCFP est comptabilisé.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette réelles d'investissement n'est prévue en 2023.

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement

L'équilibre budgétaire est atteint par un prélèvement de la section de fonctionnement de 7 035 438 F CFP.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 5 950 182 F CFP.

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Il est proposé l'inscription de 2 400 000 F CFP à l'opération « 10416 – Optimisation de la gestion des déchets » pour le renouvellement des bacs à ordures ménagères et des puces.

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391... – Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

Pour 2022, la Ville inscrit 7 500 000 F CFP à cet article au titre de la reprise au compte de résultat des subventions perçues en investissement.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat déficitaire d'investissement 2022 de 1 806 824 F CFP est inscrit à l'article « 001 – Excédent d'investissement reporté »,

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figure les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

N° OP	Intitulé	Dépenses	Recettes
10416	OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	1 278 796	
Total		1 278 796	-

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	352 500 000 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>358 362 126 F</u>
Solde des mouvements de l'exercice 2023 – Déficit (I)	- 5 862 126 F
Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2022 (II)	5 862 126 F
Équilibre de la section de fonctionnement – (I+II)	0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	12 985 620 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>9 900 000 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2022 – Excédent (I)	3 085 620 F
Solde d'investissement déficitaire 2022 (II)	- 1 806 824 F
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>1 278 796 F</u>
Solde des Restes à réaliser – Déficit (III)	- 1 278 796 F
Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III)	0 F



BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT ZI LA
COULEE TR4

Le budget annexe lotissement « zone industrielle de la Coulée tranche 4 » a été créé par délibération n°95/17/XII du 14 décembre 2017 dans le but d'accompagner et de favoriser le développement économique. Le budget annexe lotissement « ZI de la Coulée T4 » est en suréquilibre en 2023 avec un excédent de 17 471 102 F CFP.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

La somme de 800 000 F CFP a été inscrite au « 7133 – *Variation des en-cours de production de biens* ». Cet article totalise la valeur prévisionnelle du stock provisoire au 31 décembre de l'exercice, qu'il convient de sortir par opération d'ordre budgétaire.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites au budget pour une somme totale de 800 000 F CFP inscrite à l'article « 66111 – *Intérêts réglés à l'échéance* » correspondant au remboursement des intérêts d'emprunt.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget annexe lotissement est entièrement financée par le résultat d'investissement excédentaire reporté de l'exercice 2022 inscrit à l'article « 001 – *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* » pour 20 571 102 F CFP.

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

2 300 000 F CFP sont prévus en remboursement du capital de la dette.

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

L'article « 3355 – Travaux » comporte 800 000 F CFP de crédits permettant de réaliser l'opération d'ordre budgétaire de sortie des stocks provisoires au 31 décembre, en particulier pour la partie relative aux travaux d'allotissement.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget annexe Lotissement ne comporte aucun reste à réaliser en section d'investissement

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	800 000 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	800 000 F
Solde des mouvements de l'exercice 2023 – (I)	0 F

Équilibre de la section de fonctionnement – (I+II) 0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	0 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	3 100 000 F
Solde des opérations de l'exercice 2023 – Déficit (I)	- 3 100 000 F

Solde d'investissement excédentaire 2022 (II) 20 571 102 F

Équilibre de la section d'investissement – (I+II) 17 471 102 F

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique, en date du 08 mars 2023 :

- Le budget primitif du budget principal :

Mme JULIÉ souhaite savoir si la Ville bénéficiera d'une dotation supplémentaire concernant le contrat d'agglomération.

M. CARTEGINI répond que le contrat d'agglomération est reconduit pour l'année 2023. Pour le moment, les crédits alloués n'ont pas encore été fixés mais ils devraient être maintenus. Des réunions auront lieu courant mars pour fixer les dotations.

Mme JULIÉ souhaite connaître le montant des crédits qui seront alloués.

M. CARTEGINI répond qu'en fonctionnement, il est prévu de renouveler l'enveloppe annuelle : 50M FCFP pour Saint-Louis et 140M FCFP pour la jeunesse. En ce qui concerne l'investissement, la Ville consomme ce qui a déjà été engagé sur l'enveloppe initiale. Il n'y aura donc pas de crédits supplémentaires sur l'enveloppe d'investissement.

Mme JULIÉ demande si des crédits avaient été ajoutés en 2022, sur l'investissement.

M. CARTEGINI répond par la négative.

Mme JULIÉ remarque que depuis 2 ans, aucun crédit supplémentaire n'a été ajouté en investissement.

M. CARTEGINI souligne que la Ville a tout de même réussi à bénéficier des crédits d'investissement pour le photovoltaïque, bien que le financement ne fût pas prévu initialement, grâce à un redéploiement de crédits.

Au sujet de l'emprunt, Mme JULIÉ ne comprend pas le fait que la Ville emprunte 350M FCFP pour rembourser 440M FCFP.

M. CARTEGINI répond que la Ville a une épargne nette négative. Il y a une partie qui, une fois qu'elle sera affectée, reste latente de l'ordre de 5 à 6M FCFP. Le remboursement de l'emprunt est bien financé par des ressources propres : l'affectation des résultats, les recettes propres (ex : subventions) ou encore 200M FCFP d'amortissement qui servent à l'autofinancement. Tout cela permet de financer le remboursement du capital de l'emprunt.

Mme JULIÉ souhaite connaître le montant de la « part capital » de l'emprunt.

M. CARTEGINI répond qu'il est de l'ordre de 450 à 470M FCFP.

Mme JULIÉ indique que les 350M FCFP empruntés ne suffisent pas à rembourser les 460M FCFP.

M. CARTEGINI répond que les 350M FCFP empruntés ne sont pas destinés au remboursement des 460M FCFP. Le remboursement de l'emprunt est déjà assuré par d'autres moyens comme expliqué précédemment. Si cette année la Ville n'avait pas emprunté, elle aurait quand même remboursé les 460M FCFP. Sur le budget principal, il s'agit d'un désendettement de 80M FCFP.

Mme JULIÉ répond qu'il s'agit d'un désendettement de 80M FCFP sur 4,5Mds FCFP.

M. CARTEGINI répond par l'affirmative. Il ajoute que c'est tout de même une somme importante sur le volume de ce que la Ville emprunte chaque année, par rapport à l'annuité.

Concernant les dépenses de fonctionnement, Mme JULIÉ demande des précisions sur les 10M FCFP inscrits pour les vêtements.

M. MONTEFERRARIO répond qu'une partie est utilisée par la direction de la sécurité. Il rappelle que les effectifs sont composés de 40 pompiers volontaires, 20 pompiers professionnels et 36 policiers municipaux. Il explique que les vêtements de sécurité sont assez coûteux (ex : pantalons ignifugés des pompiers) et qu'ils sont renouvelés tous les ans.

M. MARTINEZ ajoute que 1,5M FCFP est destiné aux agents des services techniques et de proximité. Il est à noter que les agents du service des sports ou encore les femmes de service sont aussi concernés.

Mme JULIÉ souhaite savoir à quoi correspondent les 14M FCFP de fournitures scolaires.

M. CARTEGINI répond qu'il s'agit d'une dotation par élève et par école.

M. LEVANQUÉ ajoute qu'il y a un montant forfaitaire par élève et que chaque école fait un état du nombre d'élèves scolarisés.

Mme JULIÉ demande davantage de précisions sur les 122M FCFP affectés au projet jeunesse et prévention dans le cadre du contrat d'agglomération. Il lui semble en effet que l'Etat n'interviendrait plus en fonctionnement.

M. CARTEGINI explique qu'une très faible partie des 122M FCFP correspond à la masse salariale. Il semblerait que l'Etat ne veuille plus payer cette part mais la Ville a tout de même indiqué, lors de réunions avec le haut-commissaire, qu'elle en avait besoin pour mener à bien ses missions (ex : animations de l'antenne de proximité de Saint-Louis).

Mme CHIMENTI donne ensuite des exemples d'actions : l'accompagnement éducatif scolaire (20M FCFP), l'école des arts (14M FCFP), l'école des sports (80M FCFP), les activités périscolaires (5M FCFP), les stages de vacances (10M FCFP), les centres aérés et camps de vacances (10M FCFP). Plusieurs actions éducatives, culturelles, sportives au bénéfice des enfants de la commune.

Mme JULIÉ souhaite avoir la liste de ces actions portées par ce budget, pour la séance du conseil municipal. De plus, elle demande à quoi correspondent, par exemple, les 14M FCFP pour l'école des arts.

M. CARTEGINI répond qu'il s'agit de la rémunération des prestataires/intervenants.

La conseillère municipale demande si l'utilisation du centre culturel par ces prestataires leur est facturée.

M. CARTEGINI répond qu'il s'agit plutôt d'une mise à disposition.

Mme JULIÉ souhaite savoir si ces actions génèrent des recettes pour la Ville.

M. CARTEGINI répond par l'affirmative. Il indique tout de même que c'est très peu.

Mme JULIÉ souhaite savoir si le financement de l'année 2024 sera aussi évoqué lors de la prochaine réunion avec le haut-commissaire sur les dotations 2023.

M. CARTEGINI répond qu'il est prévu de négocier le futur contrat d'agglomération dans le milieu de l'année. Ce sera certainement à l'ordre du jour de la 1^{ère} réunion.

M. AFCHAIN ajoute qu'auparavant, la totalité des charges du personnel affecté à ces activités était prise en charge par le contrat d'agglomération. Lors de la négociation, l'Etat a souhaité réduire ces charges pour qu'à la fin, il n'y en ait plus. C'est ce que la Ville a fait. Aujourd'hui, l'Etat subventionne la Ville sous forme de convention.

M. TARAIHAU demande si les jeunes sont moins intéressés par le sport de nos jours.

M. CARTEGINI répond que cela ne s'est pas ressenti lors des Beach Games.

M. MONTEFFERARIO indique qu'une étude a été menée par la province Sud, « Bien dans mes claquettes ». Il en est ressorti que beaucoup de jeunes sont encore intéressés par les activités périscolaires (sport, culture, environnement etc.).

M. CARTEGINI indique que ce sont des sujets pris en compte par la DSAP.

Mme JULIÉ indique qu'il serait intéressant d'avoir le nombre de licenciés inscrits dans les clubs du Mont-Dore.

Mme JULIÉ signale avoir été contactée par une administrée du Vallon Dore ayant l'habitude de décorer sa maison pour les différentes fêtes (Pâques, Halloween et Noël). Les années précédentes, la Ville l'aidait pour acheter des bonbons et des œufs en chocolat mais elle n'a pas eu d'aide en 2022. Elle souhaite savoir comment l'accompagner de nouveau et maintenir cette attraction sur le Mont-Dore Sud.

M. CARTEGINI en prend bonne note. Il précise que la DSAP distribue elle aussi des bonbons lors de la tournée du Père Noël notamment.

Concernant le SMTU, Mme JULIÉ souhaite avoir davantage d'informations sur les 60M FCFP inscrits.

M. LEVANQUÉ répond que la Ville attend le jugement pour savoir si elle doit ajuster ou non sa subvention. Il rappelle que l'an dernier, la Ville avait inscrit 42M FCFP et qu'elle a complété de 12M FCFP en fin d'année. Au SMTU, les négociations ont été engagées avec les deux délégataires pour des réductions de charges. En parallèle, le SMTU a aussi négocié avec le bailleur de fonds pour des report d'échéances des emprunts. Ces principales masses participent à revoir le budget et la maquette budgétaire. Le jugement sur la contribution des 5 membres n'ayant pas été rendu, la Ville n'a pas encore de somme précise à inscrire.

Mme JULIÉ souhaite savoir s'il n'était pas question de se réunir pour travailler sur de nouveaux critères.

M. LEVANQUÉ confirme que des critères ont bien été définis. Une clé de répartition doit être arrêtée par le conseil syndical du SMTU, sur la base des différents scénarii de contributions qui ont été proposés.

M. AFCHAIN ajoute que la clé de répartition actuellement proposée par le SMTU ne correspond pas au service rendu pour la Ville.

Mme JULIÉ comprend que la clé de répartition dépend des critères.

M. LEVANQUÉ explique que les critères ne posent pas de problèmes particuliers. Ces critères sont pondérés et portent sur le niveau d'aménagement réalisé sur chaque commune et le niveau de service. Un des objets ne fait pas le consensus : d'une part, le montant des contributions de chacun et, d'autre part, la progressivité pour atteindre ce niveau jusqu'à la fin de l'exercice 2026 (fin de la DSP actuelle). Les deux collectivités ayant la capacité budgétaire et financière de permettre cette progressivité ne sont pas favorables pour l'instant. Il y a donc deux choses, le scénario à retenir et accepter une progressivité sur les années 2023 à 2026.

S'agissant des navettes maritimes, Mme JULIÉ souhaite savoir si la Ville est la seule commune à payer ce service.

M. LEVANQUÉ répond que la dépense fait partie des charges de transports en commun, avec les autres communes. A titre exceptionnel, sur une année, la Ville a co-financé avec la province Sud, la moitié du coût destiné à la mise en service d'une 2^{ème} navette.

Mme JULIÉ rappelle qu'il y a beaucoup de problèmes de desserte des établissements scolaires. Il lui semble que le SMTU a fait quelques efforts cette année pour intégrer plus de lignes, le matin et le soir, aux heures de pointe. Elle propose de supprimer les navettes maritimes et d'affecter la recette supplémentaire pour étoffer certaines lignes de bus.

M. LEVANQUÉ indique que le principal sujet évoqué au SMTU porte davantage sur le report du transport scolaire vers les lignes de transports en commun.

Sur l'investissement, Mme JULIÉ ne comprend pas pourquoi la Ville fait participer les administrés aux travaux de renforcement de leurs talus.

M. MARTINEZ répond que ces administrés ont aussi une part de responsabilité puisque certains ont terrassé leur talus sans respecter les règles de l'art et la réglementation.

La conseillère municipale demande s'il y a eu une décision de justice.

M. OXFORD répond par la négative. Des expertises d'assurance sont en cours.

Mme JULIÉ souhaite savoir sur quelle base la Ville s'est appuyée pour déterminer le montant des travaux qui seront pris en charge par les administrés.

M. OXFORD explique que le partage des responsabilités a été estimée de la manière suivante (Effondrement rue Montrouzier) : la participation du gouvernement est soustraite du coût total de l'opération et le montant restant est ensuite divisé en trois entre la Ville, la Calédonienne des Eaux et l'administré. Les experts d'assurance statueront sur le sujet. Il est probable que l'administré ne soit pas solvable et cela fera l'objet d'une procédure de recouvrement.

M. CARTEGINI ajoute qu'il existe des mécanismes pour ne pas réclamer la somme en une fois.

Mme JULIÉ s'étonne que les travaux soient déjà inscrits au budget 2023 alors qu'aucune décision de justice n'a été rendue.

M. AFCHAIN répond qu'au vu de l'urgence, la Ville avance les fonds pour la réalisation de ces travaux.

Mme JULIÉ indique que l'école de Saint-Michel ne peut pas utiliser les climatiseurs car les compteurs électriques ne sont pas adaptés.

M. MARTINEZ indique que le problème devrait être réglé sous peu. Le déplacement du compteur électrique, actuellement chez un administré, dans la cour de l'école est également prévu.

Mme JULIÉ demande des précisions sur la mise à disposition des locaux du Pôle des Solidarités en faveur d'une auto-école.

M. CARTEGINI répond que les locaux, précédemment occupés par le CCAS, ont été réaffectés. La Ville a pour projet de créer une maison de l'e-administration courant 2024. En attendant de pouvoir financer ces travaux, la Ville a eu l'opportunité de louer les locaux à une auto-école qui proposera des formations de moniteurs.

Mme JULIÉ souhaite connaître le montant du loyer que percevra la Ville pour la location des locaux du Pôle de Sécurité par la gendarmerie.

Mme CHIMENTI répond qu'il s'élève à 29 M FCFP environ par an.

Mme JULIÉ demande si le loyer couvrira le remboursement de l'emprunt.
M. CARTEGINI répond par l'affirmative.

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

- Le budget primitif du budget annexe eau :

Aucune observation.

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

- Le budget primitif du budget annexe assainissement :

Aucune observation.

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

- Le budget primitif du budget annexe ordures ménagères :

Aucune observation.

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

- Le budget primitif du budget annexe lotissement ZI de La Coulée TR4 :

Aucune observation.

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

Mont-Dore, le 17 MAR. 2023

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX

